Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 ramadan 1440
10 mai 2019

N° 53

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2058**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2058**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2069**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2075**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2075**
Avis aux créanciers..... **2086**
Convocations
Sociétés anonymes **2088**
Autres sociétés **2103**
Divers
Avis au public..... **2104**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un GDA

Dénomination : groupement de développement agricole des producteurs "le groupement des femmes pour le développement agricole "GDA Laayoun"

Objet : encadrement et organisation les agriculteurs

Zone d'intervention : gouvernorat de Kasserine laayoun

Siège social : laayoune : cité eintilaka

Décision de création : récépissé de Déclaration du GDA, délivrée par Mr le gouverneur de Kasserine sous n°76 en date de 6/02/2019.

2019K00054SODB1

Création d'un G.D.A

Dénomination : groupement de développement agricole cailles de la ferme bouzguem

Objet : groupement de développement agricole

Zone d'intervention : Bouzguem délégation Kasserine sud gouvernorat Kasserine.

Siège social : bouzguem

Décision de création : récépissé déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué de Kasserine - Sud en date du 25/2/2019.

- P.C.A : Jabber Rahhali.

2019K00055SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation de capital

Société «TRANSLINA SA»

SA au capital de 2.222.000 Dinars

Siège social : 7 Rue Amilcar 2ème étage Tunis

M.F : 1261414 CAM000

CNSS : 334608-55

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 22/4/2019 enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis en date du 26/4/2019 sous le n°19501625, quittance n°M041091 dont le dépôt provisoire au registre national des entreprises a été fait le 30/4/2019 sous le n°AC01632019, il a été décidé d'augmenter le capital social par conversion de créances échues d'un montant de 4.353.000 Dinars par l'émission de 4.353 actions nouvelles nominatives de 1.000 Dinars l'une à attribuer exclusivement aux créanciers actionnaires de la société, portant ainsi le capital social de 2.222.000 Dinars à 6.575.000 Dinars.

De même, l'assemblée a décidé la suppression du droit préférentiel de souscription aux anciens actionnaires et l'attribution de la totalité de l'augmentation du capital exclusivement aux créanciers actionnaires de la société; et a fixé le délai d'exercice du droit de souscription à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au journal officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription de l'intégralité de l'augmentation et le versement total du montant à libérer.

Le versement du montant des actions en compensation des créances échues sur la société est établi par le certificat du conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes conformément à l'article 305 du code des sociétés commerciales.

2019T00782SANB2

Société "TRANSLINA SA"

S.A au capital de 2.222.000 Dinars

Siège social : 7 Rue Amilcar 2ème étage Tunis

M.F : 1261414 C/A/M/000

R.C : B24160972012

CNSS : 334608-55

En vertu du PV de l'AGO du 15/4/2019, enregistré à la RF Av. Habib Thameur - Tunis le 26/4/2019 sous le n°19701620, quittance n°M040954; l'assemblée générale a décidé de nommer la société "FITOLINA" comme administrateur afin de combler l'insuffisance du nombre des membres du conseil d'administration devenu inférieur au minimum légal suite au décès de Mme Najet Ben Amor et ce, en application de l'article 195 du code des sociétés commerciales. Le mandat de la société "FITOLINA" couvrira les exercices 2019 et 2020 et restera valable jusqu'à la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur l'exercice 2020.

Un exemplaire du dit PV a été déposé au registre national des entreprises le 30/4/2019.

2019T00783SANB2

Renouvellement des mandats des administrateurs, du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Commissaire aux Comptes

SCET-TUNISIE INTERNATIONAL

SA au capital de 10.000 D

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad, 1002 Tunis Belvédère

IU : 0984183T

CNSS : 253056-80

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 Mars 2019, enregistré à la recette des Finances - cité Mahrajane 1082 - Tunis, le 6 Mars 2019, sous le n°19801362 -

quittance n°23295, dont un exemplaire a été déposé : au Registre National des Entreprises en date du 18 Mars 2019, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- SCET - TUNISIE

- Monsieur Slaheddine Bensaid

- Monsieur Said Drira

- Monsieur Salem Sakka

- Renouveler le mandat de Monsieur Youssef Ennouri, Commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 5 Mars 2019, enregistré à la recette des finances cité Mahrajane 1082 - Tunis le 6 Mars 2019, sous le n°19801361, quittance n°232287, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18 Mars 2019, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat du Président Directeur Général, Monsieur Slaheddine Bensaid pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont déjà été conférés.

- Renouveler le mandat du Directeur Général Adjoint, Monsieur Said Drira pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont déjà été conférés.

2019T00786SANB2

NOTICE LEGALE

Société d'Articles Hygiéniques SAH-SA

Société Anonyme au capital de 60 319 165 DT divisé en 60 319 165 actions de nominal de 1DT entièrement libérées.

Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 – Tunis

Tél : 216 71 809 222- Fax : 216 71 809 111

www.lilas.com.tn

Identifiant unique : 0492586Z

Augmentation de capital de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH- SA » de 60 319 165 DT à 65 345 762 DT

Nombre de titres à émettre : 5 026 597 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 10 DT

Décision de L'Assemblé Générale Extraordinaire du 26/04/2019

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Société d'Articles Hygiéniques SAH SA, le nom commercial de la société est « Lilas ».

Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 – Tunis

Téléphone : 216 71 809 222

Fax : 216 71 809 111

E-mail: info@lilas.com.tn

Site web: www.lilas.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- Société anonyme, régie par le code des sociétés commerciales ;

- Législation particulière applicable : la société est régie par le code d'incitations aux investissements.

1.3 Date de constitution et durée

Date de constitution : 07/02/1994

Durée de vie : 99 ans à compter du jour de sa constitution.

1.4 Objet social (article 3 des statuts) :

La société a pour objet la production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques et d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières et non immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, l'apport de participation, la fusion avec toutes autres sociétés tunisiennes ou étrangères en rapport avec son objet social ou à tout autres objets similaires.

1.5 Identifiant unique

0492586Z

1.6 Exercice social

Du 1er janvier au 31 Décembre de chaque année

1.7 Nationalité

Tunisienne

1.8 Capital social

Le capital social s'élève 60 319 165 DT divisé en 60 319 165 actions ordinaires de nominal de 1 DT entièrement libérées.

1.9 Régime fiscal

Droit Commun.

1.10 Matricule fiscal :

492586Z/A/M/000.

1.11 Lieu de consultation des documents de la société

Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 – Tunis

1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Mr Mohamed Amine BEN MALEK

Directeur Administratif et Financier du Groupe SAH

Tél : 71 809 222

Fax : 71 806 804

E-mail : benmalek.m@lilas.com.tn

2. Administration et contrôle

2.1 Membres du Conseil d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mme Jalila MEZNI	Elle-même	Présidente	2018-2020*	5, rue 8610 Z.I. Charguia I, 2035 Tunis-Carthage
Mr Mounir EL JAIEZ	Lui-même	Membre	2018-2020*	5, rue 8610 Z.I. Charguia I, 2035 Tunis-Carthage
Le Consortium Tuniso-Koweitien de Développement -CTKD-	Mr Mohamed AL-Nemah	Membre	2017-2019**	Lotissement Al Nakhil, Cité les Pins, Les Berges du Lac II, Tunis
Mr Adel Goucha	Lui-même	Membre	2016-2018****	60, Rue de La Bourse,Immeuble Zénith, 2eme étage,1053 Les Berges du Lac
Mr Amine Allam	Lui-même	Membre	2016-2018****	60, Rue de La Bourse,Immeuble Zénith, 2eme étage,1053 Les Berges du Lac
Mr Ahmed Badreldine	Lui-même	Membre	2016-2018****	60, Rue de La Bourse,Immeuble Zénith, 2ème étage, 1053 Les Berges du Lac
Mr Mokdadi Hammadi	Lui-même	Membre	2017-2019***	Résidence El Karaeuan-Appt B2-Ennasr 2-Ariana
Mr Chokri MEZNI	Lui-même	Membre	2018-2020*	45 Rue Kheireddine-Radés-Ben Arous
Mr Achref MEZNI	Lui-même	Membre	2016-2018****	45 Rue Kheireddine-Radés-Ben Arous
Mr Anas Ben MALEK	Lui-même	Membre	2017-2019**	5, rue 8610 Z.I. Charguia I, 2035 Tunis-Carthage

*: Mandat renouvelé par l'AGO du 20/06/2018

** : Mandat renouvelé par l'AGO du 25/05/2017

***: Nomination décidée par l'AGO du 25/05/2017 en tant que nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires

****: Nomination décidée par l'AGO du 30/05/2016

2.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/ Date d'entrée en fonction	Adresse
Mme Jalila MEZNI*	PDG	2018-2020	5, rue 8610 Z.I. Charguia I, 2035 Tunis-Carthage
Mr Mounir EL JAIEZ**	DGA	A partir du 25/06/2003	5, rue 8610 Z.I. Charguia I, 2035 Tunis-Carthage
Mr Anas Ben MALEK	Financier	A partir de 2011	5, rue 8610 Z.I. Charguia I, 2035 Tunis-Carthage

*: Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 20/06/2018

**: Nommé par le Conseil d'Administration du 25/06/2003

Il est à signaler que Mr Mohamed Al Nemah (représentant permanent de la CTKD), Mr Mokdadi Hammadi (représentant des actionnaires minoritaires) et Mr Anas BEN MALEK sont membres du comité permanent d'audit.

Les autres membres du Conseil d'Administration et de Direction n'ont pas de fonction dans la société.

2.3 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet Conseil Audit Formation, membre de PricewaterhouseCoopers ILtd, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mme Abir MATMTI	Imm PwC Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac. 1053 Tunisie. Tel : 71 963 900 – Fax : 71 861 789	2018-2020*
Cabinet Hayet LABIDIsarl, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie, représenté par Mme Hayet LABIDI	Espace Tunis Bloc C 3ème étage, Ap 5 Rue 8011 Montplaisir. 1082 Tunis. Tel : 71 950 104- Fax : 71 950 140	2016-2018**

*: Nomination décidée par l'AGO du 20/06/2018

**: Renouvellement du mandat décidé par l'AGO du 30/05/2016

3. Renseignements concernant à l'opération

3.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5 026 597 DT pour le porter de 60 319 165 DTà 65 345 762 DT et ce, par l'émission de 5 026 597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT. Ces actions seront souscrites selon la parité de une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1er janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour laconstatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée.

3.2. Caractéristiques de l'opération

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5 026 597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5 026 597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus-mentionnée.

3.2.1.Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10DTl'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

3.2.2. Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 5 026 597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

3.2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites:

Les 5 026 597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

3.2.4. Période de souscription :

La souscription aux 5 026 597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019** inclus[1].

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

3.2.5. Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

3.2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019** à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

3.2.7. Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

3.2.8. Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60 319 165 actions composant le capital actuel et/ ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3.3. But de l'émission

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

3.4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

3.4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ouExtraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

3.4.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

---

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

3.4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

3.5. Marché des titres

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

3.6. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 60 319 165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscriptiondétachés.

3.7. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 026 597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

3.8. Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/05/2019 au 21/06/2019** inclus[2].

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

3.9. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

3.10. Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit du **16/05/2019 au 21/06/2019** inclus[3].

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, Rue du Lac constance –1053, Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

---

[2] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

[3] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2019R01275SANB2

Nomination du commissaire aux comptes

Société STERIPHARM

1- Dénomination : Société STERIPHARM S.A.

2- Forme juridique : Société Anonyme

3- Capital social : 1 000 000 TND

4- Siège social : Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

5- Identifiant unique : 1598337Y

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire exceptionnelle de l'année 2018 en date du 29 mars 2019 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 16 avril 2019 sous le numéro 19801603 quittance n°M037715 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises (Ben Arous), le 26 avril 2019 Dossier n°201920486.

Il a été décidé ce qui suit :

La nomination de la société «Conseil Expertise Audit» représentée par Monsieur Mourad Ben Ahmed en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans à savoir, 2019, 2020 et 2021 où la mission prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui examinera les comptes de l'exercice 2021.

2019R01289SANB2

Renouvellement de mandat du président directeur général

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

GROUPE S.F.B.T

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

RNE : 0030241H

C.N.S.S. : 0020879854

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 18 avril 2019, enregistré à la recette des finances de Charguia, le 24 avril 2019 sous le n°19802502, quittance n°M050389, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Ali Bakir en tant que Président Directeur Général et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Deux exemplaires dudit procès-verbal ont été déposés auprès du Centre National du Registre des Entreprises (RNE) Tunis, le 30 Avril 2019 sous le n°201921114.

2019R01292SANB2

Renouvellement de mandat des administrateurs

Dépôt des états financiers

Société DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

GROUPE S.F.B.T

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RNE : 0030241H

C.N.S.S. : 0020879854

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2019, enregistré à la recette des finances de Charguia, le 24 avril 2019 sous le n° 19702501, quittance n°M050384, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Pierre Castel
- Monsieur Mohamed Ali Bakir
- Monsieur Michel Palu
- Monsieur Mongi Mami
- Monsieur Sélim Riahi

Pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 ;

Deux exemplaires dudit procès-verbal, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ont été déposés auprès du Centre National du Registre des Entreprises (RNE), le 30 avril 2019 sous le n°201921114.

2019R01293SANB2

Avis

Banque Nationale Agricole

Société anonyme au capital de 176.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Indentifiant Unique : LI23

La Banque Nationale Agricole informe l'ensemble de ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 Avril 2019, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2018,

- des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2018,

A pris acte des conclusions des rapports des Commissaires aux Comptes et a approuvé les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2018 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle a donné quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2018.

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, a pris acte des conclusions dudit rapport et les a approuvées.

L'assemblée générale ordinaire a autorisé l'émission, par la Banque Nationale Agricole, d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant de deux cent (200) millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé le renouvellement du mandat des administrateurs suivants :

La Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles représentée par M. Lamjed Boukhriss.

Mme. Raoudha Béjaoui : administrateur représentant des petits porteurs ;

Et ce pour un mandat de trois années (2019-2020-2021) qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les Etats financiers de l'exercice 2021.

Aussi, l'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de Mme Faiza Feki en tant qu'administrateur indépendant et ce pour un mandat de trois années (2018-2019-2020) qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les Etats financiers de l'exercice 2020.

2019R01300SANB2

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes

«SOTEV»

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 328 500 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6- Z.I. Ben Arous 2013

RC : B157031997

M.F : 003075 J/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2019 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina Ben Arous en date du 23 avril 2019 sous le numéro 19701428 quittance numéro M030685, il a été décidé ce qui suit :

- Renouveler le mandat d'administrateur de la Société Tunisienne des Boissons Gazeuses pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

- Renouveler le mandat du cabinet d'Audit et de Consultants, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représenté par Mr Ali Lahmar en tant que commissaire aux comptes et ce, pour une période de 3 ans, à savoir 2019, 2020 et 2021.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Fixation de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration.

Deux copies du procès-verbal sus mentionné ont été déposées au centre national du registre des entreprises de Ben Arous le 30 avril 2019 sous le n°201921122.

2019R01303SANB2

Renouvellement de mandat du Directeur Général

Société «S.I.M.E.K S.A»

Adresse : Zone Industrielle route de Tunis, kairouan nord, 3129

MF : 1188641 XAM000

RC : N°B1032422011

En vertu du P.V du Conseil d'Administration du 02 Novembre 2018, enregistré à la recette des Finances, Rue El Khawarezmi, Kairouan sous n°18706142, Quittance n°M092890. Il a été décidé le renouvellement du mandat du Directeur Général, Monsieur, Amjed Fourati, jusqu'au 14 octobre 2019.

Deux copies de l'acte ont été déposées au greffe du tribunal de Kairouan sous le n°201921779.

2019H00105SANB2

Dissolution

Société MULTI PROD SA

Siège social : 11 Rue de Talleyrand 1002 Tunis

Identifiant unique : 1352861D

CNSS : 538766-28

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 12/12/2018 enregistré à la recette des finances le 20/12/2018 sous le numéro 18501966 quittance n°M035412 qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société et la nomination de Mr Sami Feki titulaire de la carte d'identité nationale n°01249780, comme liquidateur. Cette opération a été déclarée au Registre National des Entreprises sous l'annonce n°01249780 et publiée au bulletin n°45 en date du 10/4/2019.

A cet effet le Liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante :

1, Rue Chatt Meriam Résidence Narimane Bloc B/ 3ème étage App B 3 - 4 Montplaisir 1073 Tunis.

Tel : 71908700 - Fax 71905924

2019401914SANB2

L'Internationale de Recouvrement des Créances "IRC"

S.A au capital de 1.000.000 D

19 Rue Mustapha Abdessalem - El Menzah 5 - Ariana

M.F : 0723717CPM000

CNSS : 226764-75

En vertu du P.V. de l'AGO du 16.4.2019 enregistré à la recette des finances d'el Menzah 6 le 18.4.2019 sous le n°19702336 Q. 62081, il a été décidé d'approuver les états financiers de l'exercice 2018, d'affecter les résultats, de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration et de nommer le cabinet FINOR en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour une période de trois ans.

En vertu du P.V. du conseil d'administration du 16.4.2019 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 18.4.2019 sous le n°19702335 Q.n°62077, il a été décidé de renommer M. Ahmed Lakhoua en qualité de président du conseil d'administration pour une période de trois ans.

Un exemplaire des documents ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises le 23/4/2019 sous le n°201919671.

2019401923SANB2

Société Epargne - Invest SICAF (Filiale - BH)

S.A au capital de 15 000 000 D

R.C. : B1681996

MF : 496267 D

Siège social : rue Chabbia, Espace Tunis Bloc K 5ème étage Montplaisir 1073 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 11/4/2019, enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis, le 25/4/2019 sous le numéro 19802284 quittance n°M049005 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 6 mai 2019 sous le n° 201921993, les actionnaires ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

1- La nomination des Administrateurs pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'A.G.O qui aura à statuer sur les comptes clos le 31/12/2021.

- Mme Sonia Ben Frej Larbi
- Banque de l'Habitat
- Société El Bouniane
- Société Immobilière Sidi Slimane
- Société CIF-SICAF
- Société SIM SICAR
- M. Noureddine Jallouli
- M. Hachemi Ghorbel
- M. Ahmed Trabelsi.

2- La désignation du cabinet F.A.C représenté par Monsieur Mohamed Neji Herglui en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 années qui prendra fin à l'issue de l'A.G.O qui aura à statuer sur les comptes clos le 31/12/2021.

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2019 enregistré à la recette des Finances Montplaisir -Tunis, le 25 avril 201 9, sous le numéro 19802285 quittance n°M049010 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 6 mai 2019 sous le n°201921993, les membres du conseil ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

L'élection de Mme Sonia Ben Frej Larbi, en tant que, Présidente du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'A.G.O qui aura à statuer sur les comptes clos le 31/12/2021.

2019401931SANB2

Décisions à l'assemblée générale ordinaire de la société

TIFERT

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 0975908G

Siège social : 7 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société TIFERT du 19 décembre 2018 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 28 Janvier 2019, sous le numéro 19800263, Quittance numéro 6304 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 29 Avril 2019 sous le numéro 201920792, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de cabinet "Générale d'Expertise et de Management - GEM" et Monsieur Samir Labidi, Co-commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2020.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017.

2019401934SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société SUCCESS STOR S.A.R.L

R.C : B01239862016

M.F : 1486808/N

15 Rue Ile de Groland Lac 2 - Jardins du Lac 1053

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/02/2019 enregistré à la recette des finances de Lac Tunis le 5/3/2019 quittance n° M023926, enregistrement n° 19701519, l'article 13 des statuts de la Sté SUCCESS STOR a été rectifié, relatif à la gérance, a été décidé la nomination de Madame Rim Meddeb entant que gérante au lieu de Mr Mohamed Amine Laamari. Dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 30/4/2019 sous le n° 201921161.

2019T00781SRLB2

Pouvoir du Gérant

Société L'ACADEMIE

Société à responsabilité limitée

Siège social : 26 Rue Elminiar Cité L'Oasis l'Aouina - Tunis

MF : 140451L/N/M

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette le 26/02/2019, n° de Quittance: M23884, n° d'enregistrement 19701146, dont une copie Originale a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 28/2/2019.

Il a été décidé :

Mr Ahmed Ben Said Gérant de la société avec le pouvoir le plus étendu pour une durée illimitée.

2019T00788SRLB2

Sté FNAC

SARL au capital : 60.000.dinars

Siège social : 13, Rue Kadissia Menzel Temime

M.F : 451139C/A/M/000

En vertu d'un procès-verbal ordinaire, du 22/5/2015 enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 21/12/2017 quittance n°1069955, enregistrement n°177003034, dont deux copies ont été déposées au greffe de 1ère instance de Nabeul le 28/11/2018 sous le n°D7290796.Mr Mohamed Ben Mohamed Jemail cède les 120 parts qui lui appartiennet dans le capital de la Sté à Mr Jalel Jemail.

La répartition des parts sociales entre les associés sera comme suit : Mr Jalel Jemail 240 parts, Mr Ridha Jemail 120 parts; Mr Chokri Jemail 120 parts ; Mr Sami Jemail 120 parts.

2019T00789SRLB2

Société ELMAP

Société à responsabilité limitée non résidente

Au capital de 32.000 Dinars

Siège social : 25, rue 8601

Zone Industrielle Charguia 1

Tunis 2035

MF : 0992997 Y

Suivant :

- Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 13 Février 2019, enregistré à la recette des finances de Charguia, le 5 mars 2019 enregistrement n°19701255, quittance n°M026533.

Il a été décidé :

- d'autoriser le projet de cession par la société ERIL SA de 640 parts sociales qu'elle possède dans le capital de la société «Elmap Sarl» à la société ACB Développement SAS et d'agréer la société en qualité de nouveau associé.

- de modifier les articles 6 & 7 des statuts se rapportant aux apports et au capital social en conséquence des dites cessions.

Suivant :

- Acte sous seing privé en date du 13 Février 2019 enregistré à la recette des finances de Charguia, le 5 Mars 2019, enregistrement n°19101254, quittance n°M026528, la société ERIL SA a cédé 640 parts sociales qu'elle possède dans le capital de la société «Elmap Sarl» à la société ACB Développement SAS.

Suivant :

- Acte sous seing privé en date du 15 Février 2019, enregistré à la recette des finances de Charguia, le 5 Mars 2019, enregistrement n°19701256, quittance n°M026527, les statuts mis à jour ont été adoptés.

Une copie de ces documents a été déposée au registre national des entreprises le 29 Mars 2019, sous le n°201915517.

2019T00790SRLB2

Cession de part sociale

Nomination gérant et cogérant

Sté FIRAS NEGOCE INTERNATIONAL SARL

Adresse : 57 Rue Ali Dargouth Tunis CP 1001

MF : 0983688LAM000

Suivant le procès-verbal des associés du 18 février 2019, enregistré à la recette des finances Av. de la Gare en date du 4 mars 2019, sous le numéro 19701398, quittance n°M015299, déposée en deux exemplaires sous le n°201914259 du 22/3/2019 au centre national du registre des entreprises, il a été décidé ce qui suit :

- Cession partielle de part sociale de Mr Larbi Dridi et Mme Sonia Ismail en faveur de Mr Anouar Ben Saad; Mr Mohamed Salim El Beji et Mlle Saida Manai.

- Désignation de nouveau gérant et cogérant Mr Anouar Ben Saad et Mr Mohamed Salim El Beji.

- Modification des articles 6-7 et 8 des statuts.

2019R01276SRLB2

Sté MELLOULI STEEL GALVANISING INDUSTRIES INTERNATIONAL

Sté à responsabilité limitée

Capital 150.000 dinars

Rte de Tunis Km 11 Sfax

MF : 1093603 S/A/M/000

RC : B2525952009

Suivant procès-verbal extraordinaire du 3 mai 2010 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 7 mai 2010 sous n°10802555 et quittance n°M002694 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance à Sfax sous le n°D251092009 en date du 10/5/2010. Il a été décidé :

- Désigner une assemblée générale

- Changement de raison sociale de la Société du «STE MELLOULI STEEL GALVANISING TNDUSTRIES» au «STE MELLOULI INTERNATIONAL BUSINESS»

- En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié

- En conséquence l'article 1 des statuts a été modifié : «Société de commerce international totalement exportatrice»

- Questions diverses.

2019X00664SRLB2

SOCIETE DE TRANSPORT ET SERVICES PETROLIERS S.A.R.L

Capital social : 70.000 dinars

Siège social : Cité Tahrir Bouchama Gabès

MF : 1149105J/A/M/000

CNSS : 213304-01

Il appert d'un procès-verbal de l'assemblée générale en date le 02/01/2019, enregistré à la recette des finances Chenini Nehal le 11/01/2019 sous numéro M000827, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Gabès le 23/01/2019 sous le n°20193371, dont les associés ont décidé de prolonger la gérance de Mr Nejib Chibani de 02 mois de 01/01/2019 jusqu'au 28/02/2019.

2019Z00111SRLB2

Société EL AGHALIBA DES TRAVAUX PUBLICS

S.A.T.P

MF : 1506779P

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Mars 2019 enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 2 Avril 2019 sous numéro 19501468 quittance n°M033279 a été déposé en deux copies au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 23 avril 2019 sous n° 201919786 il a été décidé ce qui suit :

- D'augmenter le capital social de 600.000 dinars à 1000.000 dinars.

2019H00106SRLB2

Avis

Société Concorde de développement et de promotion Immobilière

"Concorde Immobilière"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1200 000 Dt

Siège social : Immeuble SOFIDE Z.I Charguia II

Angle rue du métal et rue des entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

RC : B0317162006

MF : 954401 S

En vertu d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des porteurs des parts sociales de la société Concorde Immobilière du 7 novembre 2018 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 12 novembre 2018 n° de quittance 115876 n° d'enregistrement 18708309

déposés le 15 avril 2019 au registre national des entreprises dossier n°201918110, les porteurs des parts sociales de la société ont adopté a l'unanimité les décisions suivantes :

1- Dispenser le gérant de la société des formalités légales et statutaires de la convocation de ladite assemblée et lui donne acte de la régularité de la présente assemblée.

2- Autoriser la cession des éléments d'actif pour un montant d'un million quatre cent mille (1400 000) dinars toutes taxes comprises, les éléments d'actif se composent des immeubles objet des titres fonciers 25625 Médenine, 4282 Médenine, 25110 Médenine, 25111 Médenine, 25112 Médenine, 25113 Médenine, 25114 Médenine, 25115 Médenine, 25116 Médenine, 25117 Médenine.

3- Déléguer des pouvoirs à Mr Mohamed Wassim Bouricha et Mr Hichem Hantous à l'effet de signer conjointement les contrats de cession avec l'éventuel acquéreur ainsi que tout autre acte nécessaire à la finalisation de la cession pour le compte de la société.

4- Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal pour accomplir toutes formalités que besoin sera.

Cet avis a été publié aux journaux el Chourouq et le Quotidien en date du 4/5/2019.

2019401888SRLB2

Société MAISON DU RIDEAU Habib ZBOUNA & CIE

S.A.R.L Capital 125 000 dinars

MF : 2139D/A/M/000

8 Rue M'Hamed Ali Tunis

Suivant PV de l'AGE tenue le 28/12/2018, enregistré à la recette des finances de Habib Thamer le 31/12/2018 sous le n°18704872, quittance n°M090199 et dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du registre de commerce de Tunis en date du 21/01/2019 sous le n°D1806497, il a été décidé ce qui suit :

- Changement du siège social de la société à l'adresse suivante : 3, Rue de Rome Tunis.

2019401890SRLB2

Changement d'adresse

Sté «KITA» SARL

Capital : 10000 dt

11, rue Essayda Zeineb Menzeh 9 El Manar

M.F : 1213833A/A/M/000

Selon PV en date du 15/12/2017 enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 15/12/2017, sous le n°17109932.

Il a été décidé le changement du siège social à l'adresse suivante :

«Best International Consulting, 05 carré Avenue Taher Ben Ammar Bloc B bureau n°12 El Manar 2 2092.

2019401901SRLB2

Société «M&R SHIPPING AGENCY»

S.A.R.L au capital de 100 000 D

MF : 0943194W

129, Avenue Hedi Nouira, Radés Saline, 2040 Tunis

M.F : N°943194WAM000

R.C : N°B031672006

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19/4/2019, enregistré à la recette des finances Radés sous le n°19700948 quittance numéro M034794 en date du 23/4/2019, les associés ont décidé ce qui suit :

- Confirmation du mandat du gérant Mr Mehdi Moulhi pour une durée Indéterminée et octroi des pouvoirs notamment ceux de contracter des emprunts bancaires et les publications légales y afférentes.

2019401917SRLB2

Augmentation de capital social

Société «LAKE TEN» S.A.R.L.

Siège social : 49, Rue de l'Industrie - Charguia 1 2035 Cité El Khadra - Tunis

M.F : 1565878V

Suivant le procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés datée du 23 avril 2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des finances Charguia - Tunis, le 29 avril 2019, sous le numéro 19502405, quittance numéro M054572, dont un exemplaire a été déposé au centre national, du registre des entreprises - Le registre national d'entreprises, le 6 mai 2019, sous le numéro 201922017, le capital social de la Société LAKE TEN, a été augmenté de neuf millions quatre cent mille dinars (9.400.000d) à onze millions deux cent mille dinars (11.200.0000) et ce, par l'apport en numéraires de 1.800.000 Dinars.

2019401930SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Du 19 mars 2019

A&A BROTHER'S

SARL au capital social de 2 000 D

Siège social : L'Angle de la Rue Lac Léman et de la Rue des Lacs de Mazurie.

Immeuble Jugurtha -Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

MF : N°1282191X 000/A/M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19/3/2019, enregistré à la Recette des finances 1er Bureau Tunis en date du 26/3/2019 sous le n°19801820 Quittance 2356, il a été décidé ce qui suit :

- Les associés décident l'approbation de la cession des parts sociales.

- Les associés décident la transformation de la forme juridique d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL) à une société à responsabilité limitée (SARL).

- Les associés décident de transférer le siège de la société de 4 Rue Lac Michigan - Les Berges du Lac CP 1053 la Marsa Tunis à l'Angle de la Rue Lac Léman et de la Rue des Lacs de Mazurie -Immeuble Jugurtha -Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

- Les associés décident de nommer Monsieur Adel Aref nouveau gérant de la société.

2019401941SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

JUHAINA COOPERATION COMPANY

Société unipersonnelle

Au capital de 10.000 dinars

N° 8, Rue de Ruisseaux Mourouj 2 Tunis

MF : 000 M A 962178/C

Suivant PV du conseil d'administration en date de 3/4/2019 enregistré à la recette des finances de Jebeniana le 16/4/2019 sous le n°19700554 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 02/5/2019 sous le n°201921316.

Il a été décidé de changer le nom social de l'entreprise pour devenir JUHAINA COOPERATION COMPANY, Changer le gérant de l'entreprise pour devenir Mme Jihene Guesmi et de changer le siège social de l'entreprise pour devenir n°8, Rue des Ruisseaux Mourouj 2 Tunis.

2019R01291SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commence

Par acte SSP daté le 18/6/2018, enregistré à la RF du sers le 26/6/2018 QMoo9919 enregistrement num 18200543 M. Harbawi Walid CIN 08064104 a vendu à Mr. Harbawi Ibrahim CIN 08088873 la totalité du fonds de Commerce sis rue Hadi Hfaid 7180 le sers avec le prix de 25 mille dinars Exploité comme café.

Les oppositions seront reçues entre les mains de M. Harbawi Ibrahim dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT dans le lien cité Ennour 2. Le sers. Kef.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et le Quotidien en date le 4/7/2018.

2019T00785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 22/4/2019, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur à Tunis le 2/5/2019 (quittance n° M43302 enregistrement n° 19201677). La Société de Commercialisation des Textiles «SOCOTEX» élisant domicile au 10 rue Kaab Ibn Malek UV4 Menzeh 6 Ariana Identifiant Unique n°0001401T, a vendu à la Sté Royale dont le siège social est sis rue Annakhil n°4 Cité Ezzahrouni 2052 Ezzouhour Tunis, la totalité du fonds de commerce sis 8 Rue Amilcar à Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse la Sté Royale à son siège social dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne des annonces. Le présent avis a été publié dans le journal Assahafa du 8/5/2019.

2019T00791FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 22/4/2019, enregistré à la recette des finances Yasminet 24/4/2019 Q. n° MO256448 enregistrement n° 19201021, M Mohamed Ghazi Khenifer a vendu à Mohamed Ali Sfar la totalité du fonds de commerce destiné comme quincaillerie "LEdecollage" sis à route de Morneg km 7 el Yasminet.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai maximum de 20 jours, à compter du présent avis au JORT, sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 01/5/2019.

2019T00792FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 12/4/2019, enregistré à la recette de finances de H.Sousse le 17/4/2019 sous reçu n°D46268 enregistrement n°19201788, Société Automatisme et Régulation industrie représentée par son représentant légale Mr. Abderazek El Azébii M.F. n°0035510 G a vendu à Société Casa Phone Plus représenté par son représentant légale Mr. Mohamed El Mhiri M.F. n° n°1578991 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce qui se manifeste en un magasin de Vente, distribution et installation des matériels électriques sous le nom «Société Automatisme et Régulation industrie» sise à G.P.1 n°291 H. Sousse, les oppositions sont reçues auprès de Maître Djemel Essaihi Salma avocate à la cour d'appel à son cabinet situé à l'immeuble Marché de gros H.Sousse dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" en date du 27/4/2019.

2019S00622FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Zaremdine le 18/4/2019 reçu n°MO10778 n° d'enregistrement 19200285 Oumaima Belhaj CIN 06977082 du 18/02/2014 demeurante à Zaremdine a cédé son fonds de commerce exploité dans le Commerce de gros des produits d'alimentation sous le nom Commercial AZIZ dans la local sis Avenue Habib Bourguiba Zaremdine RCA1589702017 Identifiant unique 1510874 R à Mr Ilyas Ben Abdeljelil Ben Ali Ben Salah CIN 06988229 du 21/11/2018 demeurant rue de L'environnement Zaremdine.

Les éventuelles oppositions sont admises chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 26/4/2019.

2019S00623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 18/4/2019 et du 25/4/2019 et enregistré à la recette des finances de route Tunis Sfax le 30/4/2019 sous le n°19201388 quittance n°M051769 Madame Hajer Ben Salah a vendu à Monsieur Skander Rekik la totalité du fonds de commerce ayant pour objet l'activité de vente de pâtisserie et de glace exploité dans le local sis à route de tanyour Km 2.5 Immeuble pacha centre Sfax avec des équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local ou est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées au cabinet du Maître Fourati Wassim sis au 42 rue Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Assabah et le Temps parus le 4/5/2019.

2019X00671FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 02/05/2019 enregistré à la recette des finances rue Aboulkacem Chabbi Sfax sous le n°19201424 quittance n°M064802, Monsieur Sofiène Dammak titulaire de la carte d'identité nationale n°05291150, du 10/5/2002 identifiant unique n°0581340Z a vendu à madame Salma Abid titulaire de la carte d'identité nationale n°08948629, du 23/5/2014.

La totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à la cité commerciale n°16 Sfax destiné à l'exercice de l'activité de photographie.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son domicile élu : Route de l'aéroport km 2 dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Essabeh du 7/5/2019.

2019X00680FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 15/02/2019 enregistré à la recette des finances Sekiet Eddaier en date du 15/02/2019, sous le numéro 19200219 quittance n°M011256, Mr Chahir Mahdi, a vendu à Mr Anouar

Kriaa la totalité du fonds de commerce "vente des chaussures" ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis Route Mahdia Km6 Sakiet Eddair Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente auprés du vendeur à son domicile 98 rue Ennakhil Sakiet Ezzit Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 13/3/2019.

2019X00682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 29/4/2019 et enregistré le 29/4/2019 à la recette des finances de Jendouba sous le n°19201504, quittance n°M038002, la société «Decobat» société à responsabilité limitée ayant l'identifiant unique au registre national des entreprises sous le n°1319527A, dont le siège social est à l'avenue de l'environnement Jendouba par son représentant légal, a cédé et vendu à Mme Mamia Bent Abdelmajid Ouerghi titulaire de la CIN n°07882083 délivrée le 29/6/2011 demeurant à l'immeuble de commissariat agricole Cité Riadh Boussalem, le fonds de commerce au local Avenue de L'environnement Jendouba, exploité dans tout genre de commerce et immatriculé sous le n°B14203862013 au Registre de commerce de Jendouba ayant l'identifiant unique au registre national des entreprises sous le n°1319527A.

Toute opposition doit être déclarée et déposée dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de la vendeuse société «Decobat» par son représentant légal demeurant à l'avenue de l'environnement Jendouba.

Le présent avis a été publié au journal Le Temps du 3/5/2019.

2019C00056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Bdira Filali Marwan avocat prés de la cour de cassation à ML. Temime en date du 19/04/2019 enregistré à la Recette des Finances de Menzel Temime (MO 32796) le 29/4/2019 ; Mr Gritli Anis demeurant à ML Temime CIN 06351287; vend la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité «de fast-food» au local sis à la rue Khaled Ibn Walid ML-Temime et ce à Triki Hamdi C.I.N 06490934 et à Mr Tibr Rbaii C.I.N 09760214 à parts égales.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce à l'étude du rédacteur.

2019N00389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 24/4/2019 et enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 29/4/2019 (reçu n°M013595 enregistrement numéro 19201304) Sami Ben Hedi Houhichi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06290770 a vendu à Monsieur Imed Mabrouk (titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05550498 tout le fonds de commerce : la vente des vêtements et tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la rue de la révolution Bouargoub.

Le prix de vente est consigné chez l'acheteur.

Toutes les oppositions se feront entre les mains de l'acheteur à la rue de La Révolution Bouargoub, Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au JORT.

2019N00391FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 30-11-2017 enregistré le 6-12-2017 reçu n°74050 enregistrement 17207180 rédigés par maître Taboubi Imed Eddine avocat à Béja 20 avenue de la République M Smati Aymen Ben Ahmed a vendu la totalité de fonds de commerce exploité rue Ali Chawachi Alhawari Béja à M Smati Montassar un prix de 20 000.000DT.

Les oppositions sont admises chez Smati Aymen demeurant rue Azdi Hawari Béja jusqu'à expiration du délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis.

2019J00060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vente d'un acte sous-seing privé du 21/3/2019 et enregistré à la recette des finances - palais des finances, Bizerte le 5/4/2019 Quittance M034670, enregistrement 19201667, Madame Habiba Dhaia cède à Madame Thlija Salhi, La totalité du fonds de commerce, éléments corporels et incorporels, exploité dans le Local situé 510 Rue Ali Nouri Koriche Bizerte. La domiciliation des appositions, durant le délai légal de vingt jours de la date de publication de l'acte de vente dans le journal officiel de la République Tunisienne et se signée, chez la venderesse Madame Habiba Dhaia lequelle à choisi domicile à 16 cité Bougatfa Bizerte.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 29/4/2019.

2019W00172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, légalisé en date du 29 avril 2019, enregistré à la recette des Finances de Menzel Bourguiba en date du 30 avril 2019, quittance n°M035199, enregistrement n° 19201122, Madame Habiba fille de Mekki Hammami, demeurant rue Houssine Bouzayane Menzel Bourguiba a vendu à monsieur Moncef Mejri, demeurant rue Hédi Chaker Menzel Bourguiba, tout le fonds de commerce, sis rue Houssine Bouzayane Menzel Bourguiba, qui consiste en un local commercial, station de lavage et maintenance des voitures «Mosatkbel», mécanique, peinture, tôlerie, vente et achat des voitures, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront présentées à l'acheteur à son siège sis rue Hedi Chaker Menzel Bourguiba, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours, depuis la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal de « Chourouk» en date du 3 mai 2019.

2019W00173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 18/4/2019, quittance n° M030190, n° d'enregistrement : 19202041, Mr. Iheb Aouani, CIN n°14005360, habite à 182 El Agba Monastir, a vendu la totalité du fonds de commerce qui lui appartient exploité (comme Brocante) au local commercial sis à Boulevard de l'environnement à Khénis avec ses éléments corporels et incorporels, à Mr. Houssine Abdeljalile CIN 04750516, habite à rue de Bruxelles route de la falaise Monastir.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du : 9/5/2019.

2019P00234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 22/3/2019 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26/3/2019 Enregistrement n°19201049 et Quittance n°19842 ;

Mr. Nael Mouhamed Mahmoud Zakkout demeure Avenue Ali Belhwen Mahdia a vendu le Fonds de Commerce exploité en vente d'équipement médical en détail au local Rue Zouheir Esafi Jbal Dar Waja Hiboun Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels à Mme Asma Bent Mouhamed El Hbib El Kesraoui demeurant Rue Ennajeh Msaken Gharbia Sousse.

Les éventuelles oppositions peuvent êtres envoyées dans les délais légaux auprès de l'acheteur dans le local du fonds de commerce sis Rue Zouheir Esafi Jbal Dar Waja Hiboun Mahdia.

2019I00084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 21/3/2019 enregistré le 02/4/2019 suivant reçu n°Mo28766 et n° d'enregistrement 19200736, Mr Mahmoud Abdelaziz el Jerbi titulaire de C I N 08731992 a vendu à Mr Youssri el Dachraoui titulaire de la CIN 08721938 tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage de Vente et réparation des téléphones portable, non enregistré au registre national des entreprises de Tunis, sis au 37 rez-de-jardin de l'immeuble "Le campus" rue de malaga El Manar 1 Tunis. Cette vente a été publiée au journal le temps le 26/4/2019.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au domicile de vendeur sis au 17 bis rue Ibn Abi Salem cité Ettahrir à Tunis.

2019401905FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2019 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen quittance MO48845 enregistrement 19201585 Mme Samah Tayahi a cédé à Mr

Badreddine Jalil tout le fonds de commerce sis rue 198 cité Ennacer Mnihla Ariana comportant tous les éléments matériels et morales sis et exploité à l'adresse sus-indiqué les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la dernière, date des publications légales aux locaux du fonds de commerce cédé entre les mains de l'acheteur.

Cet avis a été publié au journal la Presse et Echourouk du 30/4/2019.

2019401910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé par maître Sahbi Hadrich (Avocat) signé signature légalisée le 24/4/2019 et enregistrée à la recette des finances rue Habib Thameur, Tunis, le 26/4/2019 (Quittance N° : 040738, Enregistrement n°19201613), la Sté AFRICAINE DE COURTAGE DE REPRESENTATION D'IMPORT ET D'EXPORTATION "S.A.C.R.I.E", a vendu à la Sté MAKHLOUF DISTRIBUTION, SARL, RC n° B01124732014 Tunis, MF N°1354825H, ayant son siège social au n°15 rue de l'Angleterre, Tunis, (local n°07 dépendant de l'immeuble sis au n°15 rue de l'Angleterre, Tunis, dans l'impasse séparant le dit immeuble de celui portant le n°17 de la même rue), la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à toute activité commerciale sis au n°15 rue d'Angleterre, -Tunis-, (local n°06 dépendant de l'immeuble sis au n°15 rue de l'Angleterre, - Tunis-, dans l'impasse séparant le dit immeuble de celui portant le n°17 de la même rue), - Tunis-, Les éventuelles oppositions doivent à peine de nullité se faire dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteuse à son siège social sus-indiqué. Le présent avis a été publié au journal "Achourouk" paru le 4/5/2019.

2019401942FCCC2

Location gérance libre

Location gérance

Par acte sous-seing privé enregistré à Tunis à la recette des finances Rue El Jazira le 30-4-2019, quittance n°M034714 sous le numéro 19301008, Madame Essaida Bent Mohamed Ben Jaâfar Veuve Mohamed Chedli Ben Jaâfar, demeurant à Montfleury, 4 Rue Moscou, Tunis, MF : 0212994F, CIN n°00250439 du 3-02-2000 a donné en location gérance à la Société «Seliac Safe», Sarl au capital social 10.000D, identifiant unique 1615101D, élisant domicile à Tunis, 4, Rue de Moscou, Montfleury, le fonds de commerce de boulangerie et pâtisserie sis à Tunis, 4, Rue de Moscou, Montfleury, pour la durée d'une année à compter du 01-4-2019.

Le présent avis est paru dans les journaux «Assabah» et «le temps » du 5-5-2019.

2019T00780FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25 Avril 2019 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 25-4-2019 sous le n°19302478 quittance M057884. La société BE.MA.CO domiciliée à l'avenue Khaled Ibn Walid -Cité Mongi Slim -Aouina -Tunis, a loué à la société IDEAL PLUS, domiciliée à la Rue Ibn Roched Bhar Lazrag -La Marsa-Tunis, le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Khaled Ibn Walid -Cité Mongi Slim -Zwawdia-Aouina -Tunis, dont l'activité est la vente en gros des matériaux de construction et assimilé, la location porte sur les éléments moraux et quelques équipements et a été conclue pour cinq ans à partir du 01-4-2019.

Cet avis a été publié aux journaux «Essahafa» et «La presse» parus le 27/4/2019.

2019R01274FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 22 et 30 avril 2019, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 02/5/2019 sous le n°19300410. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Khemaïs Ben Salem Sabri le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°513 sis au pavillon 5 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/5/2019 au 30/4/2020 renouvelable par tacite reconduction.

2019R01279FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 22 et 30 Avril 2019, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 02/5/2019 sous le n°19300408. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Mohamed Ben Belgacem Guesmi le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par la moitié de l'emplacement n°330 du côté du 328

sis au pavillon 3 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/5/2019 au 30/4/2020 renouvelable par tacite reconduction.

2019R01280FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 22 et 30 Avril 2019, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 02/5/2019 sous le n°19300406. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Al Ayadi Ben Abdallah AMINA le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°312 sis au pavillon 3 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/5/2019 au 30/4/2020 renouvelable par tacite reconduction.

2019R01281FCCC3

Résiliation d'un contrat de Location Gérance Libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Yasminet le 16/4/2019, sous le n°19300924, quittance n°M023652, Mr Kharrat Wassim titulaire de CIN n°07053322 a résilié le contrat de location gérance libre signé avec Mlle Rania Hajj Ali titulaire de CIN n°07196983 (Registre de commerce n°A024452016 et identifiant unique n°1014271D), sis à BA3 complexe Hichem 2 Nouvelle Médina III. Cet avis a été publié le 26/04/2017 aux «Chourouk» et «le quotidien».

2019R01286FCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 02/5/2019 sous n°19300960-Quittance n°M017819. - La société «Jokanda Broderie», Sarl (RC : B2717732008), dont le siège sis à la Rue du Caire Zaouiet Sousse; représentée par ses gérants Mr Haitham Abosaod Nablsy et Mr. Mhd Nour Abo Alsoud Alnablsi a loué à la société «Jokanda», Sarl, dont le siège sis à Av. Khalifa Karoui Khézama Ouest Sousse, représentée par ses gérants Mr Mhd Nour Abo Alsoud Alnablsi, et Mlle Takoua Safina, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente tissus sis à Av. Khalifa Karoui Khézama Ouest Sousse pour une durée de 2 ans renouvelable, avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019S00610FCCC3

Renouvellement d'une location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/4/2019 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 26/4/2019 n°19300930, quittance n°M016560 il a été renouvelé la location du fonds de commerce du restaurant «la gondole» sis boulevard 14 Janvier Sousse appartenant à Mr Mohamed Hédi Souaied au profit de Mr Haroun Ben Mohamed Trimech pour une période d'une année commençant le 01 Mai 2019 finissant fin Avril 2020.

Les oppositions seront dressées auprès du propriétaire du fonds de commerce Mr Mohamed Hedi Souaied à l'adresse du fons du commerce.

Cet avis publié au journal le Chourouk le 01 Mai 2019 et le Quotidien à la même date.

2019S00613FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/12/2018, enregistré à la Recette des Finances Route de Tunis - Sfax le 25/02/2019 sous le n°19300612, Quittance n°019928, la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19.

Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Madame Aida Kammoun ; titulaire de la CIN n°05378474 délivrée à Tunis le 7/6/2000 demeurant au Rue 12 Mai 1964-n°17, Guermda - Sfax ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis route de Saltnia Klm 4 - Sfax dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 21/4/2019.

2019S00619FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 6/5/2019 sous n°19301503 Quittance n°M001688. Mme Hajer Ben Alaya titulaire de la CIN n°02029526 a loué à La société «A la Pointe du Progrès By Boutheina», Suarl, représentée par sa gérante Mme Boutheina Thabet titulaire de la CIN n°00399397, la totalité du Fonds de Commerce du

local (MF : 1412394/G) sis à la Rue de la Liberté - cité Sahloul Hammam Sousse pour une durée de 3 ans renouvelable du 15/3/2019 au 14/3/2022, avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019S00620FCCC3

Location gérance

En vertu d'un A.S.S.P en date du 01/02/2019 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Chebi Sfax en date du 6/02/2019, sous le numéro 19300368 quittance n°M014634, Mme Ghrab Farah CIN n° 11019514, a loué à Mr Siala Hassen CIN n°05370315 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité vente des vêtements sportifs et chaussures et qui a le nom commercial «RAYHA SHOES» sis à Rue Habib Maazoun n°8 Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 13/4/2019.

2019X00670FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax 12 Avril 2019 enregistrement n°19301176 reçu n°M043740, Madame Sabeh Ben Chhida a loué à Monsieur Néjib Ben Hareb le fonds de commerce exploité à avenue 5 Août immeuble Sallem Sfax dans l'activité de vente lait et dérivés et pâtisserie.

Le présent avis a été publié au journal le temps du 01 Mai 2019.

2019X00673FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Ben Mahmoud Adel signé le 4/4/2019 à la municipalité de Ain Zaghouan et enregistré à la recette des finances Bir Ali le 11/4/2019 sous le numéro 19300292, reçu n°M011491 Hamden Khalil a loué à Ibn Elmabrouk Salah la totalité du Fonds de Commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité comme café nommé le Passage à Bir Ali Sfax pour durée de 5 ans renouvelables. Le loyer est fixé à 950 dinars par mois. Cet extrait a été publié au journal quotidien "Assabah" du Mercredi 01/5/2019 Page 14.

Les oppositions se font entre les mains du Maître Adel Ben Mahmoud Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de cette annonce.

2019X00686FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/10/2018, enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 4/4/2019 sous numéro 14301119 et quittance M026527, Mustapha Ben Taarit titulaire de C.I.N n°00594168 délivrée le 11/3/2002 à Tunis demeurant à Djerba, a loué la totalité du fonds de commerce sis à Midoun Djerba exploité en tant que café à Hsan Thabet, titulaire de C.I.N n°08617088 délivrée le 7/12/2006 à Tunis, demeurant à Midoun Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du locataire au local du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00219FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 24/4/2019 sous le n° M030209 Mr Achour Ben Arbia loue la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue El Hedi Nouira 8000 Nabeul destiné à la vente Fast-Food pour une période de 2 ans à partir du 25/4/2019 à Mr Abdallah Yousfi demeurant à l'avenue El Hedi Nouira Wed Souhil Nabeul.

Toutes les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la date de la parution de cette annonce qui a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse paru le 01/5/2019.

2019N00390FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date de 27 avril 2019 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29 avril 2019 sous le n°19302071 quittance n° 42698.

Madame Basma Bent Ali Taeib Dridi Chihi titulaire de la CIN N°05686853 demeurant à 29 cité nozha sidi Salem Bizerte a loué à Madame Amel Bent Cherif Ben Ali Zorai titulaire de la CIN n°01394588 la totalité du fonds de commerce sise au Rue 01 Mai Bizerte vente vêtement prêt-à-porter.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 7/5/2019.

2019W00175FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 26/4/2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi - Tunis le 3/5/2019 sous le n° d'enregistrement 19301688, quittance n°M43543 Mr. Chakiib Al Adib a loué le fonds de

commerce d'un local sise au 2 rue Bech Hamba à Mr. Mourad Assaniaa titulaire de la CIN n° 00333204 délivrée le 3/01/2002 pour la réalisation de l'activité de l'office des changes pendant 2 ans.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le temps du 9 mai 2019.

2019401920FCCC3

Location de fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 8 Avril 2019 enregistré à la recette de la Marsa le 8/4/2019 n°19302045 quittance n°57253 Madame Samia Tbourski a donné en location gérance le fonds de commerce sis 16 Avenue Slaheddine Bouchoucha - Sidi Bou Said à la société DISGN SOLUTIONS représentée par son gérant Mr Hassan Tebourbi pour une durée d'une année à partir du 1/4/2019.

Cet avis a été publié au journal Achourouk n°10131 du 14 Avril 2019.

2019401933FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Résidence "Tulipe 2" Jardins de Carthage Ain Zaghouan

En vertu du PV de réunion du 24 mars 2019 des copropriétaires de l'immeuble Tulipe, enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 3 avril 2019, reçu n°45422, il a été décidé la constitution d'un nouveau bureau de syndic de copropriété composé de :

- Baklouti Samia : Présidente

- Bonhalfaya Mahdi : Trésorier

- Tlili Ridha : Membre

- Abbassi Amine : Membre.

2019T00778APSF2

Avis

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire tenue le vendredi 15/3/2019 de la Résidence ALYA à Ain Zaghouan nord, enregistré à la recette des finances La Goulette le 28/3/2019 Quittance n°041231 Enregistrement n°19701869, les Copropriétaires présents ont décidé de changer du bureau syndical comme suit :

1) Mohamed Mekki Hnafia : Président

2) Foued Assas : Trésorier

3) Abdelmadjid Lagha : Secrétaire Général.

Approbation de la commune du Kram en date du 25/4/2019 sous le n°1212.

2019R01290APSF2

«Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Hekma»

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 01 avril 2017, enregistré à la recette des finances de Djerba, le 10 avril 2019 (Quittance numéro M038794 Enregistrement numéro 19801364). Il a été décidé l'approbation des comptes de l'exercice 2016 et le renouvellement de conseil Syndical.

2019R01294APSF2

SYNDICAT COPROPRIETE HEKMA

«Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Hekma»

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2018, enregistré à la recette des finances de Djerba, le 10 avril 2019 (Quittance numéro M038796 Enregistrement numéro 19801365). Il a été décidé la nomination d'un nouveau trésorier Monsieur Mohamed Ali Kateb en remplacement de Monsieur Fahd Bel Hadj Ali.

2019R01295APSF2

Homologation de résolution

Procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat

Résidence Rym1 Village el Agba

Suite à l'assemblée qui s'est déroulée le 17 décembre 2017 il a été élu :

Jawhar Issami comme président du syndicat, Ridha Salhi comme trésorier et Taoufik Jabeur comme secrétaire général à partir du 01 janvier 2018 d'après le PV enregistré le 19 avril 2018 à la recette des finances de Sidi Hssine Tunis sous le n°18701356 Reçu n°M039389.

2019401919APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son PDG dont le siège social est à Tunis, rue Hédi Nouira, RC : B142431996 Tunis.

La partie saisie : 1- Sté Hammami d'entreposage Frigirifique SOHAF, SA, MF : 1016589/H/A/M/000 dont le siège est sis route de Bouarada Goubellat.

2- Sté Tout Pour l'agriculteur – SARL MF : 300138N dont le siège est à Goubellat Av. Habib Bourguiba.

3- Mr Rachid Ben Brahim Ben Mhadheb Hammami CIN n°02304739, demeurant à Goubellat Béja.

4- Mr Brahim Ben Mhadheb Ben Ayed Hammami CIN n°02111785, demeurant à la rue Habib Bourguiba Goubellat.

L'avocat poursuivant : Mme Bouraoui Boutheina av. c.cassation, 63, Av Habib Bourguiba Tunis, MF : N°81214LAP000.

Propriété saisie :

Le titre n°14664 Béja dénommé Janaina situé à Goubellat Sup 73 Hec 63 Are 00 cent composé de lots n°66 et 71 du plan d'aménagement 303 Kef du titre 237 Béja S2.

Composé comme suit : 1- Parcelle n°66 est de sup 58 Hec 26 Are, terrain agricole.

2- Parcelle n°71 est de sup 15 hec 37 Are, terrain agricole.

Le titre n°14665 Béja dénommé Hammouda situé à la même adresse. C'est un terrain agricole Sup 3052600 m² (305 Hec 26 Are 00 Cent) démorcelé en 3052600 parts.

Composé de 5 parcelles à titre agricole avec un réseau d'irrigation, d'une très bonne rentabilité comme suit : 1- Parcelle n°60 est de sup 19 Hec 27 Are

- Parcelle n°68 est de sup 28 Hec 15 Are

- Parcelle n°64 est de sup 16 Hec 81 Are

- Parcelle n°46 est de sup 64 Hec 3 Are avec un garage de 3100 m² et écurie de 1400 m².

- Parcelle n°67 est de sup 177 Hec.

Mis à prix : 15.736.950.000.

Date et lieu de la vente : 30/5/2019 à partir de 9h du matin tribunal de 1ère instance de Béja.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2019T00784VEPA1

Cabinet Maître Yahia Chaker

MF : M 651581/F/A/P/000

71.257.859

A la demande des héritiers Braham Boukhriss son épouse et ses enfants demeurant à Tunis 1 rue Tatouane.

Contre la partie saisie : Ameur Messai CIN n°00611959 demeurant à 12 rue Hassen Ben Nooman Menzah 7.

A la diligence de Maître Yahia Chaker avocat à la cour de cassation 38 rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet de TF n°6295 Ariana consistant en un terrain de 1044 m² sis à Menzah 7 rue Hassen Ben Nooman n°12 bâtis d'une villa composée d'un sous sol, RDC, et étage et comprenant 2 salons, 12 chambres, 4 salles de bain, 2 cuisines, salle de sport, dressing, salle d'eau et piscine.

Mise à prix : 2.363.086.000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 10/6/2019 à 9h devant la chambre le tribunal de 1ère instance d'Ariana.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2019T00793VEPA1

Vente aux enchères publiques

Internationale Assistance conseil et consultation

(I.A.C.C)

24 Rue Du Caire - Tunis

Tél : 71.353.138

Fax : 71.252.191

MF : 1598377/G

A la demande de : LA BANQUE FRANCO -TUNISIENNE (BFT) S.A sis à Tunis cité Ennacim Rue Aboubaker Achahid, Montplaisir, Le Belvédère, Tunis RC N° B 1111931996 inscrit auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis, MF : 000122 K

En qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie saisie :

MMe Laila Bent Mohamed Ali Ghariani Epouse Hassan Belakhal, titulaire de la C.I.N n°00156962, commerçante, demeurant au 26 Rue de Sousse Tunis, 1006, au 5 Rue Chekib Arslane Belvédère 1002 Tunis et élisant domicile au Cabinet de son avocat maître Mohamed Ali Ben Tanfous sis au 1 Rue Ibn Rachik, Belvédère, 1001 Tunis (selon PV de l'Huissier notaire Maitre Nabil Abbassi n°53884 en date du 8/6/2018)

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek, Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377 /G

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété dénommée «ALMOUTHEBARA» objet de TF n°95101 Tunis composé d'un terrain nu

d'une superficie totale de 317 m² raccordé à l'électricité au gaz naturel, à l'eau potable et à l'ONAS, sur une partie duquelle est bâti un restaurant composé d'une salle à manger, cuisine, WC ... d'une superficie de 130 m² et d'une construction non achevée située à la partie intérieure dudit terrain.

Mise à prix : le prix de l'immeuble a été évalué à (1.081.000,000DT)

Date et lieu de la vente : Mardi 11 Juin 2019 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Tunis.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2019R01282VEPA1

Vente aux enchères publiques

Internationale Assistance conseil et consultation

(I.A.C.C)

24 Rue du Caire - Tunis

Tél : 71353.138

Fax : 71.252.191

MF : 1598377/G

A la demande de : LA BANQUE FRANCO -TUNISIENNE (BFT) S.A sis à Tunis cité Ennacim Rue Aboubaker Achahid, Montplaisir, Le Belvédère, Tunis RC N°B1111931996 inscrit auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis, MF : 000122 K.

En qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie saisie :

1) Mr Nourredine Ben Mohamed Mongi Guerrafi, titulaire de la CIN n°00327444 Gérant de société, demeurant à la Cité Chaker Borj Twil, Ariana,

2) MMe Mamia Ayda Bent Mohamed Saleh Tatar Epouse Nourredine Guerrafi, titulaire de la CIN n°01832619, Directeur Commercial de société, demeurant à la Cité Chaker Borj Twil, Ariana.

En qualité de caution hypothécaire

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété dénommée «VILLA SALOUHA» objet de TF n°522642 Nabeul sise à la délégation de Kélibia, gouvernorat de Nabeul, à proximité de la plage et en face de la tour de Kélibia, composée d'un terrain nu, d'une superficie totale de 1021 m².

Mise à prix : le prix de l'immeuble a été évalué à (604.432,000DT)

Date et lieu de la vente : Lundi 10 Juin 2019 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Nabeul.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Nabeul ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2019R01283VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Mohamed Ridha Cheref Lansari qui indique son adresse chez Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Abdel Aziz Guorbel, CIN 00155938 indique son adresse chez la poste de Bomhal boite postale n°33 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble revenant à la partie saisie objet du titre foncier num: 72449 dénommé "EL SAADA" d'une superficie de 95 m². Il s'agit d'un appartement sis à Khaznadar le Bardo.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 140 410 d000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 4/6/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2019R01288VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nabli Riadh

Avocat à la cour de cassation

Complexe borj Khfacha 3 Monastir

Tel : 73 906 826

Matricule fiscal : 703133 X/P/A/000

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au palais de justice de Monastir le mercredi 12 juin 2019 à partir de 9 h du matin.

La partie poursuivante : Habiba Bent Fredj Guizani, CIN n°04087924 Femme au foyer, résidente à la rue de Pakistan Moknine.

La partie poursuivie : Ridha Ben Salah Ben Hlima, né le 2 janvier 1986, il n'est pas titulaire d'une CIN, résident à la rue de Salah Zouaghi Moknine.

L'avocat poursuivant : Maître Nabli Riadh Avocat à la cour de cassation, demeurant à complexe Borj Khfacha 3, 4ème étage B 4 21, Monastir. :

Immeuble à vendre : 14 parts indivises sur la totalité de 56 parts de l'immeuble non immatriculé qui consiste à une construction de type traditionnel à usage d'habitation située au niveau d'une impasse et la rue de Salah Zouaghi Moknine, sa forme est rectangulaire avec un plan coupé sur le coté nord ouest avec une superficie totale de 87 mètres carrés. Cette propriété comprend un garage ouvrant, sur le nord, une entrée couverte, 2 chambres à coucher, une cuisine, une salle, d'eau et une petite cour au fond revêtue de carrelage avec un escalier menant à la terrasse. La totalité de cette construction est couverte par une dalle en béton, le parterre en carrelages, elle est équipée en électricité en eau potable et complètement peinte, elle est délimitée comme suit : du kebla Hassan Guizani, de l'est une voie (rue de Salah Zouaghi) du nord une impasse publique et de l'ouest propriété El Ayeb et des autres voisins.

La mise à prix : Est fixée à 16.212.500 dinars suivant expertise de Moez Fantar mandaté par le président du tribunal de première instance de Monastir sur requête n°55248 du 10 janvier 2019.

La date de l'adjudication : La vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au palais de justice de Monastir le mercredi 12 juin 2019 à partir de 9 h du matin.

La visite des lieux : Chaque jour à tout heure, et pour des amples, renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de Maître Nabli Riadh à l'adresse sus-indiquée.

2019S00604VEPA1

Vente aux enchères

Maître Ali Gaiech Avocat

A la cour de cassation

47 Avenue de la République Sousse

Tel/Fax : 73 225 121

MF : 228149 F

Il sera procédé le Mercredi douze Juin deux mille dix neuf (12/6/2019) à neuf heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous désigné et sous les conditions suivantes :

Poursuivant : Mr. Amor Ben Sadok Gabsi, travailleur à l'étranger, demeurant à Echraf Bekalta titulaire de la CIN n°04172240 du 16/01/2007.

Avocat poursuivant : Maître Ali Gaiech - 47 avenue de la République, Sousse.

Poursuivi : Mohamed Habib Mahjoub - Avocat, demeurant Avenue Farhat Hached, Bekalta, titulaire de la CIN n°06768557.

Immeuble à vendre :

La totalité du tiers (1/3) indivis revenant au poursuivi; dans la maison sise Avenue Farhat Hached à Bekalta- d'une superficie de 100 m² comprenant 04 chambres - une cuisine - une salle de bain avec un hall reliant l'entrée principale de la maison du côté Est avec une petite cour entourée des dîtes chambres notamment la salle de séjour, de construction assez vieille avec quelques Œuvres de rénovation.

Ladite maison comprend aussi une cage d'escaliers remontant à la terrasse où se dresse un mûr de construction nouvelle servant de façade pour un 1er étage en construction.

Ledit immeuble est à usage d'habitation non immatriculé dont le poursuivi est propriétaire du tiers indivis lui revenant par acte de donation en-nue propriété de son père feu Hédi Ben Frej Ben Mohamed Mahjoub.

Limites de l'immeuble : Sud : Héritiers Ali Brigui; Est : impasse d'où l'entrée principale; Nord : Mhamed Bannour et à l'Ouest Mohamed Ezzar.

Prix d'ouverture :

Vingt mille dinars (20 000DT000) suivant l'expertise de Mr. Kamel Boudokhane en date du 11/3/2019 requis par ordonnance n°56290 de Mr. Le Président du tribunal de première instance de Monastir du 18/02/2019 en plus des frais judiciaires et approuvés.

Visite de l'Immeuble :

Tous les jours de la semaine, Heures de travail sur place.

Toute personne désireuse de participer aux surenchères doit déposer le tiers du prix d'ouverture à la caisse de dépôt et consignations et présenter le reçu au tribunal le jour de l'audience ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

N.B : Pour de plus amples renseignements et consultation du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019S00625VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

MF : 000PA580954W

Créancier saisissant :

Banque Tuniso Libyenne, société anonyme, dont le siège social est à 25 av. Kheireddine Pacha B.P 150 Montplaisir 1073 Tunis, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B197871996, matricule fiscal et identifiant unique au RNE 033272D/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax**.**

Débiteur saisi :

1/ Société menuiserie Dhraoui et Hachicha, SARL inscrite au registre de commerce à l'API n°B251872011, matricule fiscal et identifiant unique au RNE n°1182093 P sise à zone industrielle Sidi Saleh route de Tunis km 15 Sakiet Ezzit 3021 Sfax (débitrice principale).

2/ Toufik Ben Ahmed Hchicha, gérant de société, titulaire de la CIN n°02654951, domicilié à av. Habib Bourguiba n°150 Sakiet Ezzit Sfax et à route de Tunis km 5 Sfax (caution).

3/ Chokri Ben Abderrazek Dhraoui, employé à l'étranger, titulaire de la CIN n°03363904, domicilié à Ezzarat Mareth Gabès. (caution)

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre foncier n°91550 Sfax dénommé "KMAR" situé à route de Tunis km 15 zone industrielle Sidi Saleh de 5528 m² ouvrant directement sur la rue principale liant entre Sfax et Tunis à gauche en direction vers centre ville. Il consiste en un terrain losange clôturé par des murs comportant : 1- une administration de deux étages non finie. 2- une grande construction industrielle composée d'un atelier du coté Sud comportant dans son coin Ouest un bloc pour les ouvriers sur lequel un espace pour l'administration et un atelier au nord destiné pour le stockage. 3- une construction auxiliaire au coté Est Sud utilisée en partie en tant que magasin et en partie en tant que dépôt.

Il est limité au Sud par un immeuble appartenant aux tiers, de l'Est et du Nord par l'Oued et de l'Ouest par la GP1. Il est équipé d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à un million deux cent mille dinars (1.200.000,000d) sans les frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi dix juin l'année deux mille dix neuf (10/6/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00660VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Jamel Ben Mohamed Jnifen directeur général d'un hôtel, CIN 00326347, demeurant à Ennasr 2 avenue Béhi Ladhgham cité Erriadh Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "NADIA" objet du TF n°6140 Médenine d'une contenance de 5000 m² sis à Midoun Djerba gouvernorat Médenine Ouled Omar d'une contenance de 5000 m² consistant en un terrain contenant 4 palmiers, 20 oliviers de grandes taille et 6 oliviers de petites taille, un puits et une plateforme en ciment d'une superficie de 652 m², délimitée du coté est au long de 34.08 mètres par une haie ensuite la parcelle n°593 de la zone cadastrale C Midoune, du coté sud au long de 45.59 mètres par une haie ensuite la parcelle n°557 de la zone cadastrale IX Midoune d'un coté et d'un autre coté au long de 26.91 mètres et 15.71 mètres par une haie ensuite la parcelle n°429 de la zone cadastrale IX Midoune, du coté ouest au long de 43.49 mètres une limite ensuite la parcelle n° 430 de la zone cadastrale IX Midoune d'un coté et d'un autre coté une limite au long de 15.21 mètres ensuite la parcelle n°1 de la zone cadastrale IX Midoune et du coté nord au long de 25.01 mètres d'un coté et d'un autre coté une limite au long de 4.01 et 55.37 mètres ensuite la parcelle n°1 de la zone cadastrale IX Midoune.

La partie est d'une contenance de 1224 m² classé urbaine et le reste du terrain d'une contenance de 3776 m² à usage agricole.

Mise à prix : (278.530.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Lundi le 17/6/2019 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00661VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Wajdi Ben Salah Ben Habib Zagrouba, gérant, CIN 09107594 RC A2063422012 demeurant à appartement Bousaida bureau n 4 route Tataouine Médenine 4100.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

consistant en un terrain nu qui correspond à la parcelle n°99 bliha2 Médenine sud gouvernorat Médenine d'une contenance de 407 mètres, délimité du coté sud au long de 19 mètres par une avenue de 6 mètres de largeur selon le plan de lotissement, du coté est au long de 21.35 mètres par la parcelle n°95 et la parcelle n°94, du coté nord au long de 19.00 mètres par la parcelle n°98 et du coté ouest au long de 21.35 mètres par la parcelle n°103.

Mise à prix : (81.400.000 dt) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 17/6/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00662VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Jameleddine Ben Rjab Lajmi, CIN 01237426 gérant d'une société demeurant à :

Route Sidi Mansour km5 impasse elich domicile élue chez étude Maître Chokri Smewi Sfax Route sidi Mansour cité Bourguiba BP 135 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route Sidi Mansour km5 impasse elich Sfax d'une contenance de 702 m² délimité du coté sud par une entrée d'où son entrée, du coté est par une entrée ensuite par Fathia Mdallel, du coté nord par Sayfeddine Lajmi, il contient du coté ouest par Lajmi contenant une villa d'une superficie couverte de 317 m² composé de deux étages.

Le rez-de-chaussée composé d'une véranda, un hall, une salle de réception, une salle de séjour, des escaliers menant au 1er étage, une cuisine une véranda, un bloc sanitaire un couloir menant à une suite composée de 3 chambres et une salle de bain.

Le premier étage composé des escaliers menant au toit et d'une chambre avec balcon.

Mise à prix : (250.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 10/6/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00663VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Société Financière de recouvrement des créances (SO.FIN.RE.C) en tant que cessionnaire de l'établissement

Louis Monteney, représentée par son représentant légal, RC n°B12026201 qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501 961F/A/P/000.

Partie saisie :

Mohamed Ben Mabrouk Borni, titulaire de CIN n°01017708 demeurant à Ghraba Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble situé à route de Gabés km 63, cité Hchichina Sfax, d'une superficie de 119 m², constitué d'un logement populaire ouvrant sur le nord, d'une superficie de 50 m², comprenant 2 chambres, une cuisine, une salle d'eau avec 2 espaces au nord et au sud, lié par l'eau potable et l'électricité.

Il est limité du nord par une rue d'où son entrée, par Houas du Sud, d'une rue de l'ouest et Mohamed Ahmed à l'Est.

Mise à prix

Fixée à vingt cinq mille dinars (25.000,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 rue Ahmed Aloulou n°4 à proximité de la C.N.S.S Sfax le mercredi douze Juin deux mille dix neuf (12/6/2019) à partir de neuf heure du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire du travail administratif.

Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ou à l'étude de Maître Imed Mseddi avocat à Sfax.

2019X00666VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, RC n°B187881996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Makrem Rekik, RC n°A199912001 demeurant à route Tunis km 2,5 impasse Taktak Sfax et à son domicile élu chez maître Mohamed Sofien Jamoussi sis 44 avenue Habib Bourguiba Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble sis à route Tunis km 2,5 impasse Taktak Sfax constitué d'une construction d'un étage inférieur et un autre supérieur d'une superficie de 83 m² pour chaque étage.

L'étage inférieur comprend 2 chambres, un salon, une douche et une cuisine, ainsi que l'étage supérieur qui comprend aussi un balcon.

Le terrain est d'une superficie de 90 m² environ.

L'immeuble est limité du Nord par Mourad Rekik, du Sud par Hédi et Mohamed Rekik, de l'Est par Hédi Rekik son entrée est par l'Ouest.

Il est lié par l'électricité et l'eau.

Mise à prix :

Fixée à quatre vingt huit mille dinars (88.000,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au plais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi dix Juin deux mille dix neuf 10/6/2019 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2019X00667VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Moncef Benhamed

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Code TVA : T.V.A269491T A-P-000

L'adjudication : aura lieu mercredi le 12/6/2019 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis zone 3 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS, Sfax Affaire n°1229.

Partie poursuivante : Morched Ben Abouda Kamel, employé, titulaire de CIN n°05252340, représentée par son

avocat Maître Benhamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude sise rue Habib Thameur Immeuble Elmanar escalier A, 4ème étage B. n°26 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Benhamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude sise rue Habib Thameur immeuble Elmanar escalier A, 4ème étage B. n°26 Sfax.

Partie saisie : 1/ Ines Ben Abouda Kamel, femme au foyer, domiciliée route Elain km 2.5 Sfax, femme au foyer, titulaire de CIN N°08155361.

2/ Nawrez Ben Abouda Kamel, coiffeuse, domiciliée route Menzel Chaker km 1. 5 Sfax, femme au foyer, titulaire de CIN n°05304365.

3/ Hanen Ben Abouda Kamel, femme au foyer, domiciliée route de l'aéroport km 6 zenkat Siala Sfax, titulaire de CIN N° 05303462.

Il y aura vente aux enchères publiques :

La totalité d'un terrain, sis à route de l'AIN km 2.5 rue à côté de clinique ALALIA Sfax, qui se compose d'un terrain clôturé par des murs des 4 côtés, d'une superficie totale de 378 m², 13,3m du côté est du sud au nord, de l'ouest 17,60m de l'est à l'ouest du côté sud 20,4m 1 et du nord 21,75 m, limité du côté sud par Kamel, du côté est par une entrée de 5,50 m de largeur, du côté nord kossentini, et côté ouest par Abdehamid Kamel. Au centre il y'a une maison de superficie 104 m² se composant d'une véranda du coté est au nord sans toit avec salon, 2 pièces TW, cuisine contient un puit. Cette maison est ancienne sans carrelage équipée d'électricité et d'eau.

Mise à prix : Cent Quarante Mille Dinars (140.000.000d).

La visite de l'immeuble : Peut avoir lieu tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Sfax2 oû est déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax, et tout participant à l'adjudication doit consigné au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2019X00677VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abdelaziz Ben Hédi Ben Sassi Ben Salah CIN 03589638 demeurant à houmet elhzam Djerba

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Adam» objet du TF n°41360 Médenine d'une contenance de 21155 m² sis à houmet elhzam elmai délégation Djerba Midoun gouvernorat de Médenine Consistant en un terrain agricole contenant des oliviers et des différents arbres.

Il est mesuré nord sud incliné vers l'ouest avec une 1ère déviation du coté nord vers l'est et une 2ème déviation du coté nord vers l'ouest la longueur du coté sud 108.27 mètres du coté est où la déviation 18.56 mètres, 25.30 mètres, 25.30 mètres, 27.94, 19.52 mètres et autre la déviation 84.46 mètres du coté nord ou la déviation est 58.75 mètres et la déviation ouest 8.08 et 46.73 mètres et autre la déviation 42.95 mètres et 73.86 mètres) délimité du coté sud ou la déviation par une haie ensuite un terrain appartenant à un tiers, du coté est ou la déviation par un haie ensuite un terrain appartenant à une tiers et une limite ensuite un terrain appartenant à un tiers, du coté nord par une haie ensuite un terrain appartenant à un tiers.

Mise à prix : (211.550.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 17/6/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00683VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société Djerba Evasion, SARL, MF 1065258N, RC : B2062422008, demeurante à Zone industrielle Djerba Mezraya Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

1) L'immeuble dénommé «leila» objet du TF n°6245 Médenine.

L'immeuble dénommé «Leila» sis à Mezraya Djerba consistant en 2 parcelles jumelées.

La première parcelle n°1 d'une contenance de 4000 m² contenant un hôtel une piscine et quelques oliviers et palmiers, délimité du coté est au long 12.46 m, 38.67 m et 25.21 m par une piste, du coté est sud au long 21.38 mètres et 12.15 mètres d'un coté et la parcelle n°123 de la zone cadastrale Jmezraya ensuite la parcelle n°115 de la zone cadastrale J mezraya, du coté ouest au long 6.34 ensuite la parcelle n°124 de la zone cadastrale Jmezraya et au long 28.45 mètres puis la parcelle n°115 de la zone cadastrale Jmezraya, 19.56 m et la parcelle n°41 et du coté nord au long du 36.16 m, 32.14 m ensuite la parcelle n°3 objet du TF n°2645 Médenine.

La parcelle n°3 d'une contenance du 1500 m² elle contient à la partie nord une ancienne maison composée de 3 chambres quelques oliviers et palmiers délimité du coté est au long du 5.49 m, 17.55 m par une piste, du coté sud au long du 36.16 m, 32.14 m et la parcelle n°1 objet du titre foncier n°2645 Médenine, d'un autre coté et au long du 7.78 m par la parcelle n°41 de la zone cadastrale n «J mezraya».

Tout l'immeuble contenant une construction composée de 2 étages :

Le rez-de-chaussée d'une contenance du 120m² contient un air, 2 garages, une cuisine, un café, un restaurant, une salle de réception en marbre.

La suite sud est composée de 4 chambres, chaque chambre est composée d'un air, un balcon, une chambre d'accouchement et une salle de bain dont le toit en dalle.

Le 1er étage composé de 5 chambres dont 4 chambres doubles d'où chaque chambre contient un air chambre d'accouchement et une salle de bain et la chambre individuelle est composée d'un air, 2 chambres d'accouchement, il contient aussi dans une partie à une ancienne maison composée d'une entrée, une chambre, un hall et une salle d'eau.

Le terrain contient une belle piscine en inox 16.29/9.09, un dépôt contenant les équipements de la climatisation du chauffage, une terrasse et un jardin.

2) l'immeuble dénommé «Tawfik» objet du TF n°37087 Médenine.

L'immeuble dénommé Tawfik sis à Mezraya Djerba consistant en un terrain enclavé coté sud 17.77 mètres, du coté est 4.27 mètres, du coté nord 17.23 mètres et du coté ouest 3.07 mètres contenant au coté est une chambre dont le toit une partie en dalle et une partie une coupole et les murs en pierres et au coté est un dépôt contenant les équipements de la climatisation de du chauffage.

Mise à prix : (1.930.010.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 17/6/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00684VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Saisissants : 1 / Guesmi Ezeddine 2/ Guesmi Ranya 3/ Guesmi Ezeddine au nom et pour le compte de leur fils mineur Rayane demeurant tous à Avenue Farhat Hached rue Constantine Menzel Bourguiba, faisant élection de domicile en l'étude de leurs avocat Maître Nefzi Radhouane au 57 avenue Habib Bourguiba à Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Nefzi Radhouane dont l'étude est au 57 avenue Habib Bourguiba à Bizerte titulaire d'un matricule fiscal n°1041368 Q.

Partie saisie : 1/ Abidi Assona demeurant Avenue Ferhat Hached rue Constantine n°4 cité ennajah Menzel Bourguiba.

2/ Ben Said Ghamra demeurante Avenue Ferhat Hached rue Constantine n°4 cité ennajah Menzel Bourguiba.

Immeuble objet de la vente : La propriété consiste en un immeuble résidentiel situé au rez-de-chaussée situé à rue el fouledh à la ville de Menzel Bourguiba dans un quartier résidentiel caractérisé par son aspect populaire unique de ses habitations, habité par un groupe social dont le revenue moyen est disponible dans certains des magasins sporadique, la maison s'étend sur une superficie de 144 mètres carrés et sur un jardin de 74 mètres carrés. La propriété se compose d'un jardin et de l'entrée; la maison se compose de trois pièces et d'un hall sièges de cuisine, salle de bain, intérieur et cour.

Mise à prix : le prix d'ouverture de l'immeuble a été fixé de cent onze milles neuf cent dinars hormis les frais taxés.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères aura lieu le 11 juin 2019 à partir de 8h : 30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Bizerte, quai Tarak Ibn Zied à Bizerte.

Conditions de visite de l'immeuble : l'immeuble peut être visité tous les jours de neuf heures du matin à dix sept heures.

Conditions de participation aux enchères : la participation aux enchères ne peut être faite que par avocat et par celui qui a consigné le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou a présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable du même montant, les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention de l'autorisation du Gouverneur.

2019W00174VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 12/6/2019 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/ 000

Le poursuivant : La Banque de L'habitat (S.A) représentée par Son Président Directeur Général ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis. MF : 24588 W/P/M/000

Contre :

Abdelkrim Ben Ammar Ben Hsine (Créancier Principal) CIN 04183627, demeurant à Ouled Hssine Ghenada gouvernorat Monastir

Salouha Bent Belgacem Ben Romdhane (Occupant), CIN 04108049, demeurant à Ouled Hssine Ghenada gouvernorat Monastir

Immeuble mis en adjudication :

La Totalité de l'immeuble dénommé «Salouha» du titre foncier n°50079 Monastir composé d'une seule parcelle dont la superficie totale de 524 m² sise à route de Karkar Ghenada Gouvernorat de Monastir consistant en un terrain nu avec construction.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 58.758.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixée à 2388.288 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunat de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019P00231VEPA1

Vente à l'enchère publique

Demandeur : Mouna Bent al Hachémi al Azabi, avocate domiciliée à Sokrin Teboulba Monastir.

Défendeur : les héritiers de monsieur Mourad Ben Amor Naili sont : sa mère Wahida Bent Hamda Garaga sa veuve Sonia Bent Amor al Abassi à droite et à droite de sa fille Tasnim Naili, son fils Firas Naili tous habitants 26 rue Imem Sahnoun Radés.

Avocat poursuivant : Maître Belazi Mounira Avocate à la cour de cassation ayant son étude rue d'Algérie Monastir.

Immeuble objet de jugement de licitation :

Tous les espaces communs des biens immobiliers Vises au nom de l'objet recherché, qui se trouve dans la propriété appelé "Naili", faisant l'objet des biens immobiliers numéros 27984 et 26,95% de la fragmentation totale à 695 parties et objets 26 approche Imam Sahnoun Radés l'ensemble d'un bien immobilier dans une petite logement sur terre comprend un salon et deux pièces, cuisine et toilette. La façade est nue à l'entrée et une petite maison extérieure de la tour, d'une superficie totale d'environ 95 mètres carrés, qui est couvert par le numéro de propriété 27984 Ben Arous et nommé Naili, d'une superficie de 695 mètres carrés et d'une partie à 695, est une propriété commune.

Mise à prix : 37.884.000 dinars 884 millimes outre les frais de poursuite.

Date et lieu de vente : Jeudi le 13/6/2019 à 9h et suivant à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite de l'immeuble : elle est possible tous les jours de la semaine pendant la journée.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consignée le tiers de la mise au moins.

2019P00233VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Monsieur Habib Sassi, CIN n°00079138, demeurant route de Mornag Km 12 Ezzaouia, à Boujerdgua, gouvernorat Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 1692 Ben Arous dénommé "Abdi Khouja" d'une superficie de (5 a-55 ca) sis Mechiekht Zaouia délégation Mornag Gouvernorat Ben Arous sur le bord de route nationale n°34 reliant Ben Arous à Mornag consistant en un terrain sur lequel est construit : une maison à usage d'habitation d'une superficie de 114 m² répartie en un Hall - séjour - 2 chambres à coucher - cuisine - S.D.B alimenté en eau, électricité et chauffage central et une usine d'une superficie couverte de 275,25 m² et d'un abri voiture en location au profit de la société maison des couleurs pour un loyer annuel de 18.000 D.T pour une période de 2 années commençant le 01/5/2015.

Mise à prix : (452.335,270 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : jeudi 13 juin 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019401924VEPA1

Vente aux enchères suite à une saisie immobilière

Les poursuivants :

1- Feu Salah Abderrahim soit sa femme Naima Bazar Becha et ses enfants Mounir et Hafedh Abderrahim.

2- Feu Salah Dachraoui soit sa femme Mna Ayed et ses enfants Jihène, Salah, Mourad, Zoubeir et Hela Dachraoui et son petit-fils Mahdi Laabidi.

3- Feu Mohamed Tahar Ben Achour soit sa femme Fatma Ouierdiene et ses enfants Hayçam, Hsan, Aida, Neyla, Nidhal, Walid et Sofiène Ben Achour.

4- Feu Touhemi Charouel soit sa femme Aich Khelifa et ses enfants Abdennaceur, Ismahène, Dhafer, Chehrazed, Nozha, Mohnmed et Insaf Charouel.

Elisant tous leur domicile à l'étude de leur avocate Maître Najoua Bettaieb, sis au 29 avenue Alain Savary Le Belvédère 1002 Tunis.

Partie saisie :

La Coopérative El Izdihar en la personne de son représentant légal dont le siége social est à la rue Habib El Fehri n°1 Elouardia Tunis et dans son domicile élu au cabinet d'avocats ATIG sis à l'avenue Bab Bnet n°14 Tunis

Avocat poursuivant :

Maître Najoua Bettaieb ayant son cabinet au 29 Avenue Alain Savary Belvédère 1002 Tunis, MF : X755615/.

Immeuble saisi :

Il s'agit de l'immeuble objet du T F n°86857 Tunis dénommé «Al Izdhiar» sis à la cité Al Izdihar Elouardia

Gouvernorat de Tunis au bord d'une rue d'une superficie de 266 m².

Selon le rapport de l'expert Mustpha Kaawich daté du 28/5/2018 et désigné suivant ordonnance sur requête n°20699 émanant du Tribunal de première instance de Tunis 2 en date du 18/4/2018 l'immeuble consiste en un terrain sis à la rue Adberrahmène El Fehri n°3 d'une superficie de 266 m² sur lequel est bâtie une construction pour habitation d'une superficie couverte de 102 m² composée de trois chambres, une cuisine et une salle d'eau et entourée d'un jardin des quatre côtés.

Les limites de l'immeuble : Nord : un voisin, Sud : La rue Adberrahmène El Fehri, Est : l'immeuble de Ali Yacoubi, Ouest : L'immeuble de Hichem Bouriel.

Mise à prix :

Cent quatre vingt cinq mille dinars (185.000,000) frais de l'adjudication en sus.

Visite de l'immeuble : tous les jours

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le 3/6/2019 à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 2.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être menus en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2019401938VEPA1

Vente d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Etude MAITRE Hayet BEN HALIMA

Avocat à la cour de cassation

MF : 0763648D/A/P/000

37 rue Asdrubal Lafayette Tunis 1002

Tel : 71 281 133

Fax : 71 799 778

Selon procès-verbal d'un commandement signifié au débiteur en date du 22/12/2018 sous le n°110240 par huissier notaire maître Mohamed Mathri Slimani enregistré au titre foncier n°36227 Ben Arous en date du 22/02/2019.

1- Le poursuivant : La BANQUE NATIONALE AGRICOLE, S.A, RC : n°B142431996, MF : 000123L représentée par son mandataire légal, domiciliée à la Rue Hedi Nouira, Tunis. En sa qualité de créancier saisissant.

2- La partie saisie :

- La Société GENERALE CHIMIQUE INDUSTRIELLE - SARL RC : B14702001 MF : 0752688 C siège au n°5 avenue Taieb El Mhiri 2080 Ariana en qualité de caution solidaire et hypothécaire.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Ben Halima Hayet, avocate à la cour de cassation, demeurant au 37 rue Asdrubal Lafayette Tunis 1002.

4- Désignation de l'immeuble saisi : immeuble objet du titre foncier n°36227 Ben Arous, dénommé «IYADH», sis à Fouchana gouvernorat Ben Arous, situé au n°12 rue Radés zone industrielle Mghira 1 Fouchana.

L'immeuble est d'une superficie de 446 METRES CARRES divisé en, 446 parts qui représentent la parcelle n°68 du lotissement du titre foncier 8803-93177 sis à FOUCHANA au bord d'une route.

L'immeuble est une propriété de LA SOCIETE GENERALE CHIMIQUE INDUSTRIELLE, le bien saisi est objet de différentes inscriptions et hypothèques.

L'immeuble objet du titre foncier n° 36227 Ben Arous consiste en une parcelle de terrain sur lequel est construit un immeuble exploité comme un entrepôt constitué d'un espace non couvert où se trouve l'entrée et une grande porte en fer qui conduit à un grand espace dont le sol en béton armé, les murs en brique et les plafonds en feuilles de métal, on trouve aussi une douche, une toilette et une petite chambre.

L'immeuble est en location représenté par la personne qui est présente sans fournir un contrat de location ni préciser le montant de loyer.

Observation : d'après les déclarations de l'expert sur le fait que l'Immeuble est en location. Maître Haifa Hethli en qualité de notaire s'est dirigée sur les lieux sis au n°12 rue rades zone industrielle Mghira 1 Fouchana, et a constaté d'après l'interrogatoire établi que le local était fermé depuis une année et qu'il était exploité en une usine des caisses en plastique.

La superficie :

La superficie du terrain est de 446 mètres carrés selon le titre foncier 36227 Ben Arous et le certificat de propriété en date du 16 mai 2012, la superficie du bien construit est de 400 mètres carrées.

Il faut préciser que la présente description a été effectuée conformément au rapport de l'expert Ahmed Amine Chebbi en date du 27/8/2018 selon ordonnance sur requête n°22351 en date du 01/02/2018.

5- Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble est fixée à 280.280,000 Dinars, frais en sus.

6- Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 13 juin 2019 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous

7- Visite de l'Immeuble : L'immeuble peut être visité tous les jours. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de Ben Arous.

8. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation de chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations du gouverneur.

2019401939VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de faillite

Société TOUNESNA

RC : B26165672011

MF : 1216034/N/A/M/000

Siège social : Pole technologique la Manouba 2010

En vertu du jugement déclaratif de faillite n°10174 rendu par le Tribunal de Première Instance de Manouba le 18/4/2019, il a été déclaré la faillite de la société TOUNESNA et sa cessation de ses paiements le 18/10/2017 avec tout ce qui en résulte juridiquement. Le tribunal a également nommé Madame Nesrine Jbali entant que Juge-commissaire et Monsieur Jabri Ahmed entant que syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties au syndic de faillite conformément la loi n°36 de 29/4/2016 rattachant aux procédures collectives, soit directement contre décharge à son bureau sis au 52 rue Pierre de Coubertin 1002 Tunis appartement n°1.

2019T00777VEPA2

Faillite

Société Entreprise Youssef El Taief

Siège social : Rue Jazia Hilalia Sousse

M.F : 9245/K

CNSS : 52052/60

En vertu du jugement n°169 rendu par le tribunal de première instance de l'Ariana le 30 avril 2019, il a été décidé la mise en faillite de la société «Entreprise Youssef El Taief»

- Juge Commissaire: Mme Afef Nefzaoui

- Syndic de faillite : Monsieur Ameur Mansour

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App n°6 - 1002 Tunis Tél : 71 830 168 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2019401887VEPA2

Faillite de la société les agrumes à exporter légumes et fruits

Société à responsabilité limitée

Siège : Manzel Bouzalfa Klm 1 rue Slimen, Nabeul

Registre de commerce num : B1106881997

Suivant jugement n°87 daté le 22 avril 2019 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia, il a été décidé :

1- de déclarer en Faillite la société les agrumes à exporter Légumes et fruits dont le siège sis à Manzel Bouzalfa Klm 1 rue Slimen, Nabeul.

2- tirer la faillite sur la représentante juridique de la société madame Douja el Bakali.

Et il a été désigné Mr Makrem Jlassi Juge commissaire et Mr Bilel Rahmouni Syndic de Faillite de la société. En conséquence, et conformément aux dispositions des articles 530 et 531 nouveau du code de commerce, les créanciers de la société sont invités à produire dans un délai de 15 jours leurs titres de créance certifiés sincères et véritables, au cabinet du syndic sis à l'avenue 18 janvier Immeuble n°19 appartement n°AR2 Amen centre Ariana, Tél : 71.709.153 - fax : 71.709.863 et ce à partir de la parution du présent avis au JORT et ce conformément aux dispositions de l'article 485 nouveau du code de commerce.

2019401889VEPA2

Clôture de liquidation du feu Lotfi Rkaya

Dans l'affaire de la liquidation publiée au tribunal de Tunis sous le numéro 3501 Son excellence le juge administrateur de la liquidation de feu Lotfi Rkaya a décidé en date du 20/9/2018 ce qui suit :

Vu l'incapacité de l'exécution de la mission par les soins du liquidateur tel que prouver dans ces rapports, le tribunal à décider la clôture de la liquidation.

2019401911VEPA2

Nomination de mandataire de justice

En vertu du décision numéro 35123 datée du 5/4/2019 émise par le premier vice -président du tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la nomination de maître Aifa Badreddine mandataire de justice pour des articles saisie dans l'affaire d'enquête au pole judicaire et économique numéro 39/705, sous la tutelle de son excellence le juge Monsieur Khmoussi Bouaibidi.

Les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du mandataire de justice sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au rue 8300 l'immeuble L'uxor 2 troisième étage bureau B3.5 - Montplaisir - Tunis.

2019401912VEPA2

Suspension des procédures exécutoires

Société anonyme

Société : SERVITRA

RC : B2442812005

Matricule fiscal : 932610 F/A/M/000

Dans le cadre du dossier de redressement n°888 relevant du tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé de suspendre les procédures exécutoires contre la société SERVITRA conçues pour le recouvrement des créances antérieures à la période de contrôle ou de récupération de biens meubles ou immeubles, ainsi que l'arrêté des décomptes des amendes et des intérêts de retard ainsi que le délai de prescription des dettes.

2019401921VEPA2

Avis

Règlement Judiciaire

Décision rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 11/4/2019 sous le n°889, permettant la Sté EQUIP -INDUS SARL représentée par son gérant Mr Salim Ben Debba, son siège social sis à Immeuble El Fell - Bloc ERDC- Rue Ibn Maja 1003 Cité El Khadra Tunis, registre de commerce n° B0169312006, affiliée à la cnss sous le n°00265140-39, matricule fiscal n°984774/M/A/M/000, de bénéficier des procédures de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période observatoire, désignant Mme le juge Najoua Bouali juge contrôleur, ainsi l'expert Mr Mohamed Lotfi Kefi, son cabinet sis à Tunis 19, Rue Gharnouta Bab Benat, Tel : 71566401 - Fax : 71570881 en tant que administrateur judiciaire en vue de l'élaboration d'un plan de redressement.

2019401925VEPA2

Avis de distribution

En application de l'article 466 cpcc et en exécution de la décision du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de la Manouba en date du 31/10/2018 concernant l'ouverture de la procédure de distribution dans le cadre de l'article 107.

Le greffier du tribunal annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'une somme de six mille cent quarante huit dinars cent vingt millimes (6.148,120) consignée à la Caisse de dépôts et Consignations auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie selon le reçu n°R002704 en date du 3/4/2017 et l'attestation de dépôt n°16333 du 21/8/2018 provenant de la vente de biens saisis appartenant à la TUNISIAN ELECTRONICS MANUFACTORING SERVICES.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers sus visés doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation (énonçant les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu)

Tout en rappelant que l'article 468 CPCC énonce que «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent; à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents»

2019401928VEPA2

Avis de distribution

En application de l'article 466 cpcc et en exécution de la décision du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de la Manouba en date du 31/10/2018 concernant l'ouverture de la procédure de distribution dans le cadre de l'article 106.

Le greffier du tribunal annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'une somme de cinquante et un mille deux cent cinquante dinars (51.250,000) consignée à la Caisse de dépôts et Consignations auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie selon le reçu n°R005382 en date du 24/6/2016 et les deux attestations de dépôt n°16334 et 16335 du 21/5/2018 provenant de la vente de biens saisis appartenant à la STE MEDITERRANEENE DE CONFECTION.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers sus visés doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation (énonçant les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu)

Tout en rappelant que l'article 468 CPCC énonce que «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2019401929VEPA2

Clôture de liquidation

Il a été décidé dans l'affaire de la liquidation publiée au tribunal de Tunis sous le numéro 23/2016 la clôture de la liquidation par son excellence le juge administrateur daté du 10/4/2019 dont le résumer ce qui suit :

Attendu que le liquidateur demandait la clôture des travaux de la liquidation.

Attendu que le contrôle de la liquidation de la société n'est plus pertinent après le rejet de la cour de cassation des travaux de la liquidation.

Par conséquent, conformément à ce qui précède ainsi qu'aux dispositions de la loi de 1997, il a été décidé de clôturer les travaux de liquidation liés au dossier 23/2016, de déposer le dossier au greffe du tribunal, informer les personnes intéressées par cette décision et publier la présente décision au journal officiel.

2019401937VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

De la société TARROS TUNISIE

SA au capital de 50.000 dinars

Siège social : Avenue de Marseille Radés Port

MF : 0601563 B/A/M/000

Le conseil d'administration de la société TARROS TUNISIE a l'honneur de convoquer Messieurs les

actionnaires de la société, à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 11 juin 2019 à 10h au siège social de la société TARROS TUNISIE, sis à l'Avenue de Marseille Rades Port, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2018

3. Approbation du dit rapport de gestion

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2018

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018

6. Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général

8. Questions diverses

9. Pouvoirs pour formalités.

2019R01277SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"DOMAINE NEFERIS S.A"

2. Rue Yasmina - El Menzah 1

M.F : 736406 H.A.M.000

R.C : B112912003

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "Domaine Neferis" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29 mai 2019 à 10 H au Cabinet Faouzi Ben Chaabane, commissaire aux comptes 3. Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation s'il y a lieu :

- du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société au titre de l'exercice 2016 ;

- des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

3- Approbation des conventions prévues par l'article 200 CSC, le cas échéant;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Fixation du montant des jetons des présences ;

6- Affectations des résultats.

N.B : Si le quorum n'est pas atteint, il sera fait application des dispositions de l'article 34 des statuts.

2019R01284SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"DOMAINE NEFERIS S.A"

2. Rue Yasmina - El Menzah 1

M.F : 736406 H.A.M.000

R.C : B112912003

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "Domaine Neferis" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29 mai 2019 à 11 H au Cabinet Faouzi Ben Chaabane, commissaire aux comptes 3, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation s'il y a lieu :

- du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société au titre de l'exercice 2017 ;

- des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

3- Approbation des conventions prévues par l'article 200 CSC, le cas échéant;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Fixation du montant des jetons des présences ;

6- Affectations des résultats;

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

8- Désignation d'un commissaire aux comptes.

N.B : Si le quorum n'est pas atteint, il sera fait application des dispositions de l'article 34 des statuts.

2019R01285SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SORILS.A Koutine - Médenine

MF : 07971B/A/M/000

RC : B160891996

Messieurs les actionnaires de la société SORIL sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra jeudi 30 mai 2019 à quatorze Heures au 30 avenue Mosbah El Jarboui à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation en nature et en numéraire du capital de la société, détermination de la valeur d'émission, du DPS et du délai de souscription,

- Emission des OCA,

- Mise à jour des statuts de la société,

- Dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général,

- Prise de décision adéquate relative à l'activité de la société.

2019R01287SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SIA

Société Industrielle d'Amortisseurs

Société anonyme

Au capital de 4 999 500 Dinars

Siège social : 72 Avenue de Carthage 1000 Tunis

RC : B180201996

MF : 0045871L A M 000

Messieurs les actionnaires de société Industrielle d'Amortisseurs «SIA»,

sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à 11 heures du matin à l'hôtel «Paris -Concorde» sis aux Berges du Lac - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital par incorporation des réserves

2- Modification de l'article 6 des statuts de la société

3- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque Actionnaire.

2019R01296SANB3

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

SIA

Société Industrielle d'Amortisseurs

Société anonyme

Au capital de 4 999 500 Dinars

Siège social : 72 Avenue de Carthage 1000 Tunis

RC : B180201996

MF : 0045871L A M 000

Messieurs les actionnaires de société Industrielle d'Amortisseurs «SIA», sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à 10 heures du matin à l'hôtel «Paris -Concorde» sis aux Berges du Lac - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité individuel de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2018

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de "SIA" au titre des états financiers individuels

3- Approbation du rapport d'activité individuel de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2018

4- Approbation des états financiers individuels de la "SIA" pour l'exercice 2018

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du CSC;

7- Lecture du rapport d'activité consolidé de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2018

8- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de "SIA" au titre des états financiers consolidés

9- Approbation du rapport d'activité consolidé de "SIA" sur la gestion de l'exercice 2018

10- Approbation des états financiers consolidés de la "SIA" pour l'exercice 2018

11- Quitus aux administrateurs;

12- Renouvellement du mandat des administrateurs;

13- Nomination du commissaire aux comptes

14- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque Actionnaire.

2019R01297SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES

-SOTRAPIL-

S.A au capital de 20.691.000 dinars

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1003 Elkhadra -Tunis

Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL" qui se tiendra le vendredi 14 juin 2019 à dix heures du matin à l'hôtel «Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la nomination de quatre (4) nouveaux administrateurs,

2) Approbation du renouvellement des mandats de quatre (4) administrateurs,

3) Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2018 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

4) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

5) Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2018,

6) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018,

7) Affectation des résultats de l'exercice 2018,

8) Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018,

9) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2018,

10) Approbation de la désignation du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019-2020-2021,

11) Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),

12) Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités de dépôt, de publicité et toutes autres formalités légales.

2019R01298SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

SA au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : ZI Sidi Rezig - Rue des Usines - 2033 Mégrine

Identifiant Unique : 002660/R/A/M/000

CNSS N° : 05556379

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 18 juin 2019 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise (Institut Arabe des Chefs d'Entreprises) sis à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2018.

2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2018.

3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2018.

4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Approbation des états financiers Individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2018.

6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2018.

7- Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires

8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018

9- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

10- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit

12- Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à la Rue des Usines Z.I Sidi Rézig Mégrine 15 jours avant la tenue de l'assemblée.

2019R01299SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Cotée au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 30.456.415.940 DT

Siège social : B. Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 - Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, devant se tenir le vendredi 31 mai 2019, à onze heures (11h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la Société et du commissaire aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital social;

2. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et approbation de ses modalités;

3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital social;

4. Modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société;

5. Questions diverses; et

6. Pouvoirs pour formalités.

2019R01301SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Cotee au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 30.456.415,940 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU

PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, devant se tenir le vendredi 31 mai 2019, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société,

7. Quitus aux membres du conseil d'administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

8. Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour la société,

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs pour formalités.

2019R01302SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2019

AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I Charguia II - Ariana Aéroport - 2035 Ariana

RNE N°0043086J

MF : 043086 J/A/M/000

Matricule CNSS : 220620-42

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie Services sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 mai 2019 à 11 heures 30 au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2018,

- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et répartition des bénéfices,

- Approbation des conventions réglementées,

- Approbation de la cession des parts sociales de SPECNA

- Approbation de la cooptation d'Administrateur,

- Approbation du renouvellement de mandats d'Administrateurs,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01326SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2019

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 37.691.950 dinars

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I Charguia II - Ariana Aéroport - 2035 Ariana

RNE 002412 B

MF : 002412 B/A/M/000

Matricule CNSS : 15804 90

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le mardi 28 mai 2019, respectivement à 10 heures et 11 heures, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2018,

- Examen des rapports des commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et répartition des bénéfices,

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018,

- Approbation des conventions réglementées,

- Approbation de la cooptation d'un Administrateur,

- Approbation du renouvellement de mandats d'Administrateurs,

- Reconduction du montant des jetons de présence,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée générale extraordinaire :

- Augmentation de capital,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2019R01327SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

S.E.T El Kantaoui bay

Siège social : Hôtel Kantaoui Bay

Jinéne El Kantaoui Hammam Sousse

S.A au capital de 15400.000 DT

Messieurs les Actionnaires de la S.E.T KANTAOUI BAY sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendrai à l'Hôtel Kentaoui Bay, le Samedi 15/6/2019 à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Discussion du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'année 2018.

- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2018

- Examen et approbation des Etats financiers de l'année 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2019S00611SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TOURISTIQUE «TOUR KHALEF»

S.A au capital de 1.000.000 DT

R.C : B110781199

M.F : 4758 K AM 000

Affiliation CNSS : 44587-64

Siège social : Route Touristique 4039 Sousse

Messieurs les actionnaires de la société Touristique TOUR KHALEF à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 16 Juin 2019 à onze heures (11H) au siège social «Hôtel Tour Khalef à la salle de conférence» à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2018.

2- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation des dits rapports et Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018.

4- Affectation des Résultats de l'exercice 2018.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

6- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

7- Questions diverses.

2019S00612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la SOCIETE TUNISIENNE DE TRAITEMENT DE SURFACE

Capital : 1 977 000 dinars

Siège social : 04 Rue Limam Sahnoun

RC : B27160932010

Les actionnaires de la société TUNISIENNE DE TRAITEMENT DE SURFACE SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mardi 28 mai 2019 à 9 heures à l'usine, sis Z.I Enfidha 4030 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2018 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice,

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2018,

3. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation, s'il y a lieu des résultats,

6. Fixation des jetons de présence pour l'année 2018

7. Pouvoir pour formalités.

2019S00614SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 30 mai 2019

GENIE DU COMPOSITE ETUDE ET REALISATION «GCER»

Société anonyme

Au capital de 9 600 000 Dinars

Siège social : Route de Thrayet, Ksibet - Sousse

RC N°: B126722001

M.F : 761543 LA/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Génie du Composite Etude et Réalisation sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le jeudi 30 mai 2019 à 10H au siège social de la société, sise à la route de Thrayet, Ksibet-Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018 et établissement du rapport du conseil d'administration sur sa gestion au cours de cet exercice.

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires dans Ie délai statutaire au siège de la société.

2019S00615SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 30 mai 2019

GENIE DU COMPOSITE ETUDE ET REALISATION «GCER»

Société anonyme

Au capital de 9 600 000 Dinars

Siège social : Route de Thrayet, Ksibet - Sousse

RC N°: B126722

M.F : 761543 LA/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Génie Composite Etude et Réalisation sont convoqués à

l'assemblée générale extraordinaire, le jeudi 30 mai 2019 à 11H mn du matin au siège social de la société, sise à la route de Thrayet, Ksibet-Sousse. En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts de la société.

2019S00616SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2019

Société Meublacier International S.A

RC : B116091997

MF : 1420K/A/K/M/000

Nous avons l'honneur de convoquer les actionnaires de la société Meublacier international à l'assemblée générale ordinaire au 24 rue sœur Joséphine 4000 Sousse à 9h.

L'ordre du jour :

1 Examen des bilans des exercices 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017

2- Lectures des rapports du conseil d'administration, lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Elections des administrateurs et quitus

4- Questions diverses.

2019S00618SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le mardi 25 juin 2019

Société PROMOBOIS

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : Route de Téniour km 10 - Sfax

R.C. : B1140371997

Matricule Fiscal : 4187198

Messieurs les actionnaires de la société PROMOBOIS sont invités à se réunir au siège social à Sfax, sise route de Téniour km 10, le 25 juin 2019 en :

Assemblée générale ordinaire à 17 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3/ Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2018.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6/ Approbation des conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales sur l'exercice 2018.

7/ Quitus aux administrateurs.

8/ Election des administrateurs.

9/ Nomination d'un commissaire aux comptes

10/ Questions diverses.

11/ Pouvoirs.

Les documents seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

2019X00656SANB3

Convocation

SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LA FABRICATION DE LA COLLE ET SES DERIVES

"S I F C O L"

S.A. au capital de 1.440.000 de dinars

Route de Gabès Km 2 - Sfax

R.C : N°B178421996

M.F : N°004091 N/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LA FABRICATION DE LA COLLE ET SES DERIVES "SIFCOL" sont priés d'assister au siège de la société le samedi 8 juin 2019 à dix heures (10h) du matin à l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la société pendant l'exercice 2018.

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes sur le même exercice;

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

- Affectation du résultat et distribution de dividendes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Questions diverses.

2019X00665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

«MPBS»

SA au capital de 14 206 500 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule fiscal : 11599F/A/M/000

RC : B1134551997

Les actionnaires de la société "MPBS" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 15 Juin 2019 à 11h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise «IACE» section Sfax; sis à la route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «MFBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2018;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2018 ;

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution de dividendes;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2018;

7. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2018;

8. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2018 ;

9. Quitus aux membres du conseil d'Administration;

10. Fixation du montant des Jetons de présence;

11. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2019X00668SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

«MPBS»

SA au capital de 14 206 500 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule fiscal : 11599F/A/M/000

RC : B1134551997

Les actionnaires de la société « MPBS » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 15 juin 2019 à 12h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « lACE» section Sfax; sis à la route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;

2. Modification corrélative des statuts de la société;

3. Pouvoirs pour formalités.

2019X00669SANB3

Société IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 7.200.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

Registre de commerce : B1123171997

M.F : 18467 Z/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société IBN ANNAFIS, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 12 juin 2019 à 21 h à hôtel Sfax Centre «Concorde», avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3. Examen et approbation, s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

4. Lecture et approbation, s'il y a lieu, des conventions telles que prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018

7. Fixation des jetons de présence.

8. Information de prise de fonction de direction au sein d'autres sociétés conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, occupés par les administrateurs, le président du conseil ou le directeur général.

9. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

10. Election des membres du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans

11. Nomination du commissaire aux comptes pour un mandat de 3 ans

12. Pouvoir pour formalités.

Le présent avis est considéré comme une convocation officielle pour tous les actionnaires.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2019X00687SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud «SOPISUD»

Société anonyme

Au capital de 6.250.000 DT

Siège social : Complexe Administratif et Commercial Rue Mansour Elhouch - Médenine

Numéro d'affiliation CNSS : 316889-871

MF : 1073931W/AM/000

Les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud «SOPISUD» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 juin 2019 à 10h au bureau de la SODIS SICAR rue de la Syrie Tunis; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'art. 200 et suivant du CSC réalisées en 2018.

6. Quitus aux administrateurs et fixation du montant des jetons de présence pour les Membres du Conseil d'Administration et du Comité de Marché ;

NB : les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019M00220SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n°0001629N

Suivant Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 Mars 2019, messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia sont convoqués au siège de la société le vendredi 31 mai 2019 à 11H30 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2018;

4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;

5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2018 ;

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018;

7) Affectation des résultats de l'exercice 2018;

8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;

9) Emoluments des membres du Comité Permanant d'Audit au titre de l'exercice 2018 ;

10) Fixation des Emoluments des membres des Comités de Gestion des Risques et des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2018 ;

11) Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2019401891SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Au capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1121936X

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mars 2019, messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia Vie sont convoqués au siège de la société d'Assurances Maghrebia, sis à l'Angle 64 Rue de Palestine/22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, le vendredi 31 mai 2019 à 9h30 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2018;

4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018 ;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2018;

7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2018 ;

8) Fixation des Emoluments des membres des Comités de Gestion des Risques et des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2018;

9) Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2019401892SANB3

CONVOCATION

L'IMMOBILIERE ECHARIFA

Société anonyme

Au capital de 8 700 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Mat. fisc. : 382808 GNM 000

N° CNSS : 182175-9

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 à 9 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2019401893SANB3

Convocation

FINANCES ET INVESTISSEMENTS "SICAF"

Société anonyme

Au capital de 3500 000 DT

4, Avenue de Monastir El Menzah VII - Ariana

Mat. Fisc. : 492525 KNM 000

N° CNSS : 190542 - 34

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 13 Juin 2019 à 11 heures au 4, Rue des Fleurs - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2019401894SANB3

Convocation

CONFECTION RAS JEBEL

Société anonyme

Au capital de 22 250 000 DT

Route de Tunis - Ras Jebel

Mat. Fisc. 14030 EAM 000

N° CNSS : 67.786-80

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2019 à 10 heures au 4, Rue des Fleurs - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2019401895SANB3

Convocation

MANUFACTURE TUNISIENNE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE

M T E I

S.A au capital de 500 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Mat. Fisc. : 988 FAM 000

N° CNSS : 46639-79

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 à 13 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat ou nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019401896SANB3

Convocation

INVESTMENT TRUST TUNISIA

INVESTRUST

Société anonyme

Au capital de 7 850 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Mat. Fisc. 512484 GAM 000

N° CNSS : 00237214 - 49

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 à 12 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018,

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats,

- Questions diverses.

2019401897SANB3

Convocation

FINANCIERE TUNISIENNE

S.A au capital de 20 000 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Mat. Fisc. : 007240 WPM 000

N° CNSS : 175248-66

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 à 11 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2019401898SANB3

Convocation

REPRESENTATION INTERNATIONALE

Société anonyme

Au capital de 300 000 DT

2 bis Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Mat. Fisc. 41539 KAM 000

N° CNSS : 133648-79

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2019401899SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Infomed pharma S.A

Au capital de 21 653 000 Dinars

Siège social : route de Gammarth km3 la Marsa

MF : 496794YAM000

CNSS : 00223664 - 79

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société INFOMED PHARMA SA, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le 5/6/2019 à 10 heures du matin au siège sis à la route de Gammarth Km3 La Marsa, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2018

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs

- Divers.

2019401900SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CEREALIS S.A

Société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, Cotée au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 4.888.889 TND

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira Appt n°1, Rue Du Lac Turkana Les Berges du Lac, 1053, Tunis

M.F.: 849850 A/A/M/000

Matricule CNSS : 00340687-23

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du-Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mercredi 22 mai 2019 à onze heures (11h) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et distribution de dividendes;

6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux compte et approbation des conventions mentionnées a l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

8. Renouvellement du mandat de certains administrateurs.

9. Allocation des jetons de présence aux administrateurs.

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société.

11. Pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

2019401902SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital 300.000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 4924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 15 juin 2019 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration et du commissaire au compte et affectation des résultats pour l'exercice 2018,

- Quitus du Président du conseil et des administrateurs et du Directeur général pour l'exercice 2018, et questions diverses.

2019401903SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital 300.000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Ariana

I.U : 4924157E

Les actionnaires de la société «El Mawarid Tunisienne», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 30 juin 2019 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La vérification des états financiers de la société après la constatation d'un cumul des pertes dépassant les 3/4 du capital social, et la prise de la décision adéquate.

2019401904SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTIF Sicar

Société anonyme

Au capital de 14855320 DT

Siège social : 12, Av Habib Thameur 1069 Tunis

MF : Code TVA : 578592T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COTIF Sicar sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2019 à 9h à l'immeuble CARTE, lot BC4, centre urbain nord 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018;

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018;

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Désignation des administrateurs

7. Affectation des résultats;

8. Ratification des conventions réglementées;

9. Fixation des Jetons de présence ;

10. Pouvoirs pour formalités ;

2019401906SANB3

Convocation à l'AGO

Assemblée générale ordinaire

du mardi 14 mai 2019 à 14h00

La Sicar pour le Développement, l'Innovation et la Valeur ajoutée, DIVA

SICAR, SA au capital de 22.999.995 Dinars

Siège social : Immeuble Dar El Khir Les Berges du Lac II, 1053 Tunis Tunisie

Matricule fiscal : 1110170/N/A/M/000

Registre de commerce : B01124432009

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 14 mai 2019 à 14h au siège social de DIVA SICAR sis à la Résidence Dar El Khir, 1er étage, les Berges du Lac II, 1053 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée,

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018;

3- lecture des Rapports du CommissaIre aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;

4- Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2018 et des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

5- Quitus aux Administrateurs ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018;

7- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;

8- Démission d'Administrateurs;

9- Révocation d'Administrateurs;

10- Nomination de nouveaux Administrateurs;

11- Pouvoir pour les formalités légales;

12- Questions diverses.

2019401907SANB3

Convocation à l'AGE

Assemblée Générale Extraordinaire

du mardi 14 mai 2019 à 14h30

La Sicar pour le Développement, l'Innovation et la Valeur ajoutée, DIVA SICAR

SA au capital de 22.999.995 Dinars

Siège social : Immeuble Dar El Khir Les Berges du Lac II, 1053 Tunis Tunisie

Matricule fiscal : 1110170/N/A/M/000

Registre de commerce : B01124432009

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 14 mai 2019 à 14h30 au siège social de DIVA SICAR sis à la Résidence Dar El Khir, 1er étage, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée,

2. Modification de l'Article 2 des statuts de Diva Sicar,

3. Mise à jour et adoption des nouveaux statuts,

4. Pouvoir pour accomplissement des formalités,

5. Questions.

2019401908SANB3

Convocation

SPECTROLAB INTERNATIONAL

SA au capital de 150 000 DT

Rue de Métal, Z.I Charguia I - Tunis.

MF : 447 039 V

CNSS : 133812-49

Les actionnaires de la société SPECTROLAB INTERNATIONAL sont convoqués pour une assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social le samedi 25 mai 2019 à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2018;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

2019401909SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB FINANCE

S.A. au capital de 6.500.000 D

Siège social : 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1004 Tunis

MF : 1974DMP000

Messieurs les actionnaires de la STB FINANCE, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 28 mai 2019 à 10h, au siège social 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1004 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018,

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018,

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs,

7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit,

8. Désignation de deux administrateurs indépendants,

9. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021,

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2019401916SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

COMPAGNIE MONASTIRIENNE IMMOBILIERE & TOURISTIQUE COMIT

S.A au capital de : 5500 000 dinars

Siège social : 15 Rue 1er juin 1002 Tunis

MF : 9097 RAM 000

RC : B15021997

Messieurs les actionnaires de la société COMIT sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1-2035 Tunis - Carthage, le 30 mai 2019 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de la société

- Modification de l'article 6 des statuts de la société.

2019401918SANB3

Convocation

Société Afrique Assistance S.A

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble TAMAYOUZ 4ème étage Centre Urbain Nord, Tunis

MF : 0341597P/A/M/000

CNSS : N°00206090-62

Messieurs les actionnaires de la société Afrique Assistance sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 18 juin 2019 à 11 h, au siège social de la société sis à l'immeuble Tamayouz, 4ème étage Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des comptes annuels clos le 31 décembre 2018.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptas sur l'exécution de sa mission au 31 décembre 2018;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et quitus aux administrateurs.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5- Nomination du commissaire aux comptes.

6- Fixation de jetons de Présence.

2019401922SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

CITY CARS

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Cotée Au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 13.500.000 DT

Siège social : 31, Rue des Usines. Z.I La Goulette, Kram, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1017529 Z/A/M/000

Matricule CNSS : 275042-47

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire, prévue pour le jeudi 30 mai 2019, à dix heures trente minutes (10h30) au siège social de la société sis au 31, rue des usines, Z.I la Goulette, Kram, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la Société par incorporation des réserves;

2. Délégation au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société;

3. Modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société; et

4. Pouvoirs pour formalités.

2019401926SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

CITY CARS

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Cotée au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 13.500.000 DT

Siège social : 31, Rue des Usines. Z.I La Goulette, Kram, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1017529 Z/A/M/000

Matricule CNSS : 275042-47

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, prévue pour le jeudi 30 mai 2019, à neuf heures (9h) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I la Goulette, Kram, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à ('exercice clos le 31 décembre 2018 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018;

7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

8. Renouvellement des mandats de certains administrateurs;

9. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la Société;

10. Information des actionnaires sur la démission d'un administrateur;

11. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés;

12. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil; et

13. Pouvoirs pour formalités.

2019401927SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO»

Société anonyme

Au capital de 24.500.000 DT

Siège social Z.I. Ariana - Tunis

MF: 004310 E/A/M/000

RC : B128681997

CNSS N° : 18816-95

Messieurs les actionnaires de la Société CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO» sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le jeudi 20 juin 2019, à partir de 10 H à l'hôtel Continental Kairouan à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement de mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Augmentation du capital social.

- Modification des statuts.

2019401932SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Imagerie par résonance Magnétique de Tunis «S.I.R.M.T»

Société anonyme

Au capital de 2 370 000 Dinars

Siège social : 38 Allée de l'Ariana Menzah 1 - Tunis

Matricule Fiscal : 1031056WAM000

Registre de commerce n° : B2489702007

Affiliation CNSS n° : 253494-33

Les actionnaires de la «SIRMT» sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 11 juin 2019 à 19h, au siège social de la société situé au 38 Allée de l'Ariana, El Menzah 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

3. Quitus au conseil d'administration.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Approbation des conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Questions diverses.

7. Pouvoir pour formalités.

Les pouvoirs sont envoyés au siège social de la société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Veuillez noter que les documents prévus par la législation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

2019401935SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Imagerie par résonance Magnétique de Tunis "S.I.R.M.T"

Société Anonyme

Au capital de 2 370 000 Dinars

Siège social : 38 Allée de l'Ariana Menzah 1 - Tunis

Matricule Fiscal : 1031056WAM000

Registre de commerce n° : B2489702007

Affiliation CNSS n° : 253494-33

Les actionnaires de la «SIRMT» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire le 11 Juin 2019 à 20h,

au siège social de la société situé au 38 Allée de l'Ariana, 1 Menzah 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social;

- Mise à jour corrélative des statuts de la société,

- Pouvoir pour formalités.

Les pouvoirs sont envoyés au siège social de la société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, Veuillez noter que les documents prévus par la législation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

2019401936SANB3

CONVOCATION

Société Cartonnerie Tunisienne

SA au capital de 4.617.250 DT

Siège social : 14, Rue du commerce Z.I la Charguia 1 - 1080 Tunis Carthage

R.C.S : B169611997

M.F : 0013953 M/A/M/000

Les actionnaires, de la société Cartonnerie Tunisienne, sont convoqués le vendredi 31 mai 2019 à 9H30, à une assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au siège social de la société, 14, Rue du Commerce, Z.I La Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'A.G.O :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3- Approbation des comptes de l'exercice 2018.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6- Délégation de pouvoirs.

2019401940SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Institut de Formation de la Bourse de Tunis

SA au capital de : 300 000 dinars

Siège social : 19 Bis Rue Kamel Atatürk - 1001 - Tunis

Matricule Fiscal : 514122Q/A/M/000

Registre de commerce : B125662000

Les actionnaires de la société Institut de Formation de la Bourse de Tunis (IFBT) sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu au siège social, 19 bis, Rue Kamel Atatürk, le jeudi 30 mai 2019 à 11h, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du CA relatif à la gestion au titre de l'exercice 201.8

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice;

- Approbation des états Financiers arrêtés au 31/12/2018

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats

- L'entrée de nouveaux actionnaires, membre de l'AIB au capital social de l'IFBT

- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2019401949SANB3

Autres sociétés

Deuxième convocation

Société Mutuelle de base de services

Agricole "El IZDIHAR" Hbira

En raison de l'absence du quorum pour la première assemblée qui a été programmée le 30/4/2019. Les adhérents de la société mutuelles de base de services agricoles "El Izdihar" Hbira sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire 2017 et 2018 le lundi 27/5/2019 à 10 heures à la maison de culture de Hbira à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports moraux et financiers 2017 et 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Quitus aux membres d'administration pour la gestion des exercices 2017 et 2018.

- Actualisation de fa liste des adhérents.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021.

- Remplir les postes vacants dans le conseil d'administration.

- Election des tiers de membres du conseil d'administration.

Les adhérents peuvent également, voir le rapport du conseil d'administration et de l'organisme de surveillance ainsi que de comptes de résultats financiers au siège de la société à partir de 20 Mai 2019.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société mutuelle de base de services agricoles El "lzdihar" Hbira.

2019S00617SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

En vertu de l'ordonnance du juge du tribunal immobilier de Nabeul du 7/02/2019 pris dans le cadre de l'affaire n°52515 ayant pour objet l'inscription d'un contrat de vente au titre foncier n°60585 Nabeul.

Le demandeur Mr Zahreddine Ben Ghorbel titulaire de la CIN n°03587908 en date du 27/11/1998 annonce que cette publication remplacera le contrat de vente conclu entre l'Etat Tunisien et la municipalité de Menzel Temime.

Tout intéressé ayant intérêt pourra intervenir ou s'opposer dans un délai maximum de 2 mois à partir de cette publication auprès du tribunal immobilier de Nabeul dans le cadre de l'affaire n°51515.

La dite annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 8/5/2019.

2019T00794DIVD2

Avis

Monsieur Zouhaier Ben Mohamed Ben Chaieb Chaieb, de nationalité tunisienne, né le 6/11/1968 à Hebira gouvernorat de Mahdia titulaire de la carte identité 03967737 délivrée le 6/12/1993, informe le public de la perte de son titre de propriété numéro 7740/03 relatif au titre foncier numéro 14590 Mahdia, cette perte étant constatée par un certificat de perte numéro 985 daté délivré par la garde nationale de Chatt - Meriem gouvernorat de Sousse.

2019S00605DIVD2

Avis

Les héritiers de Fatouma Bent Mahmoud Ben Ayed déclarent que sont titre de propriété d'un terrain complétant 110 pieds d'olives size à la route de Gabès Km 16 est perdu. Ils veulent extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire Ketata Moncef dans un délai de 70 j de ce jour.

2019X00675DIVD2

Avis

Monsieur Kamel Ben Hasan Hadriche déclare que sont titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 1332 m² sise à la route de Teniour Km 8 et perdu. Il veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doit être aux bureaux de notaire Ketata Moncef dans un délai de 70 j de ce jour.

2019X00676DIVD2

Avis

Monsieur Hafedh Chakroun annonce qu'il possède 14 parts d'une maison sise route l'Afrane km 2 Sfax qui totalise 88 parts

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00678DIVD2

Avis

Monsieur Brahim Saadaoui annonce qu'il possède un terrain d'une superficie 11765 m² sis route de Gabès km 10 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00679DIVD2

Avis

Les Héritiers de Mohamed Fourati annoncent que le titre de leur propriété d'un terrain d'une superficie de 521 m² a pour origine une partie par l'héritage et l'autre par acte de vente au 11 Août 1984 situé à route de Soukra km 2 Sfax a disparu. Ils veulent extraire un autre titre originale qui remplace le premier perdu toute contestation doit être adressé au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition.

2019X00685DIVD2

Avis de perte

Je suis le nommé Moncef Khiari titulaire de la CIN n°01604382 demeurant rue Chebba Dar Chaabane déclare avoir perdu mon titre de propriété objet du titre foncier n°554378 Nabeul.

Celui qui le trouve, me contacter sur mon numéro 98351457 ou le remettre au poste de police ou garde nationale le plus proche.

2019N00388DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Mariem Manasri annonce qu'elle possède un terrain de 53335 m² de nature agricole. Le titre bleu numéro 85397 Sidi Bouzid concernant ce terrain est perdu. Par conséquent elle veut en extraire une deuxième copie originale qui remplace le titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau du maître Fathi Tahri avocat, avenue Habib Bourguiba immeuble dibbech 2ème étage Sidi Bouzid. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au jort est considérée comme nulle et non avenue.

2019Y00036DIVD2